



DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

n° 24-01/ Séance du 18 mars 2024

Objet : Adoption des fiches de subvention

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-huit heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Bureau du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le vingt-neuf janvier, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Bureau syndical
Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	17
Nombre de membres ayant pouvoir	2
Nombre de votants	19

Etaient présents :

Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Cécile DUMOULIN, Thomas VATEL,

Collège des Communes

Emmanuel COUESNON, Michel RICHARD, Emeric DE ROBIEN, Cédric GUILLAUME, Sébastien LAVANCIER, Jean LORINE, Adeline NICAULT, Dominique PORTE, Joëlle VALENCHON,

Collège des Communautés de Communes / Urbaine

Martine TELLIER, Michel RAZAFIMBELO,

Collège des Villes-Portes

Monique LEFEVRE

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Rachid TEMAL,

Collège des Départements

Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL,

Collège des Communes

Marc GIROUD, Pierre VANDEPUTTE,

Collège des Communautés de Communes / Urbaine

Capucine FAIVRE, Jérôme LEPLAT,

Pouvoir :

de Christophe DEPONT à Joëlle VALENCHON,
Stéphanie VON EUW à Thibault HUMBERT,
LE BUREAU SYNDICAL,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Charte du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU la délibération du Comité syndical, n° 20-34 du 14 septembre 2020, donnant délégation au Bureau et au Président ;

CONSIDERANT la fin de classement du Parc à la date du 8 mai 2023 et la procédure de renouvellement de classement du Parc naturel régional du Vexin français qui est en cours ;

CONSIDERANT la mise en place d'une convention transitoire pour 2024 avec la Région Ile-de-France et l'Etat ;

VU l'avis des commissions concernées ;

Sur les rapports présentés par Thomas VATEL, Jean LORINE, Joëlle VALENCHON et Benjamin DEMAILLY ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

ADOPTE les opérations et subventions suivantes :

Axe 1 :

N°	Nature de la subvention	Montant
1171/34	Pose d'une chaudière à bûches à St Gervais - M. Dampeyroux	2 000,00 €
1171/35	Pose d'un poêle à granulés à Grisy-les-Plâtres - Mme Gil Chamillard	700,00 €
1171/36	Enduits chaux/chanvre intérieurs à Boissy-l'Aillerie - M. Givoloup	3 167,61 €
1171/37	Pose d'un poêle à granulés à Théméricourt - Mme Petithomme	700,00 €
1069/28	Remplacement des menuiseries de l'école de Fontenay-Saint-Père	12 000,00 €
1171/38	Pose d'une chaudière à granulés à l'école de Montalet-le-Bois	42 000,00 €
1171/39	Audit énergétique à Nesles-la-Vallée - Mme Jonot	350,00 €
1159/03	Acquisition de parcelles boisées à Livilliers (parcelles F39-D123 et 139- E13-82 et 62)	6 675,44 €
1159/04	Plantations d'arbres en périphérie du Centre de Secours de Gargenville (SDIS78)	2 100,00 €
1062/07	Étude d'aménagement d'entrée du village et de sa périphérie - Le Perchay	3 325,00 €
1206/01	Diagnostic de l'église Notre-Dame d'Epiais-Rhus	15 000,00 €
1206/02	Restauration de l'église Saint-Georges Le Heaulme	15 000,00 €
1206/03	Restauration d'un calvaire à Ambleville	3 762,50 €
1073/27 1206/04	Restauration du lavoir des Moines au Perchay	15 000,00 €
1176/24	Restauration du mur de clôture de l'école d'Avernes	6 494,30 €

1176/25 1206/05	Restitution d'un mur de clôture à Vigny - M. Tierce	4 800,00 €
1206/06	Restauration de pignons à Vétheuil - Mme Paillat Queffeulou	3 200,00 €
1206/07	Restauration d'une façade à Marines - M. Wetzler	4 800,00 €
1206/08	Restitution de la conduite d'eau de l'ancien moulin de Vienne-en-Arthies - M. Le dain	10 580,00 €

Axe 2 :

N°	Nature de la subvention	Montant
1211/01	Festival de jazz au Perchay	1 000,00 €
1145/22	Au cœur des Sens parcours sensoriel et culturel - Moulin de Pont Ru	1 000,00 €
1145/25	Festival Ramène ta poire la Ferme du Petit Moulin	1 000,00 €
1211/02	Festival joyeux Raffut Gaillon sur Montcient	1 000,00 €
1145/23	Fête médiévale de Guernes	1 000,00 €
1145/24	Les Axiomatiques – Groupe T	1 000,00 €
1145/26	Les Rencontres du Vexin édition 2024	1 000,00 €
1145/27	Autour d'Hélène de Montgeroult - édition 2024	1 000,00 €
1145/28	Biennale OKSEBO les Duos édition 2024	1 000,00 €
1145/29	Festival le Parc aux étoiles édition 2024	1 000,00 €
1145/31	Festival les Luminescentes édition 2024	1 000,00 €
1211/03		
1145/30	Côté COUR, côté VEXIN pratique artistique et culturelle pour un public fragile	1 000,00 €
1017/14 1041/09	Installation d'équipements de sécurisation d'itinéraires de randonnée sur la commune de Brueil-en-Vexin	3 465,00 €
1041/10	Réhabilitation du chemin de Longuesse sur la commune d'Ableiges	21 000,00 €
1041/11 1137/01	Création d'un sentier de l'arbre sur la commune de Courcelles-sur-Viosne	1 993,60 €

Axe 3 :

N°	Nature de la subvention	Montant
1108/07	Création d'un café associatif culturel, social et ludique avec/pour les enfants	300,00 €
1183/03	« La Ruralité en Fête » à Sagy	500,00 €
1183/04	Utopie d'une fête	500,00 €
1183/05	6ème rallye pédestre des villages	500,00 €

REPORTE, conformément à l'avis de la commission environnement, le dossier de Livilliers concernant la parcelle D-125 dans l'attente d'une estimation plus précise ;

AUTORISE le Président à signer tous documents et conventions y afférents.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 19 mars 2024

Le Président,
Benjamin DEMAILLY






DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

n° 24-02/ Séance du 18 mars 2024

Objet : Annulation de subventions

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-huit heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Bureau du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le vingt-neuf janvier, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Bureau syndical
Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	17
Nombre de membres ayant pouvoir	2
Nombre de votants	19

Etaient présents :

Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Cécile DUMOULIN, Thomas VATEL,

Collège des Communes

Emmanuel COUESNON, Michel RICHARD, Emeric DE ROBIEN, Cédric GUILLAUME, Sébastien LAVANCIER, Jean LORINE, Adeline NICAULT, Dominique PORTE, Joëlle VALENCHON,

Collège des Communautés de Communes / Urbaine

Martine TELLIER, Michel RAZAFIMBELO,

Collège des Villes-Portes

Monique LEFEVRE

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Rachid TEMAL,

Collège des Départements

Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL,

Collège des Communes

Marc GIROUD, Pierre VANDEPUTTE,

Collège des Communautés de Communes / Urbaine

Capucine FAIVRE, Jérôme LEPLAT,

Pouvoir :

de Christophe DEPONT à Joëlle VALENCHON,

Stéphanie VON EUW à Thibault HUMBERT,
LE BUREAU SYNDICAL,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Charte du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU la délibération du Comité syndical, n° 20-34 du 14 septembre 2020, donnant délégation au Bureau et au Président ;

CONSIDERANT l'attribution de subventions aux particuliers ou aux communes, et qui sont en raison de leur abandon par les bénéficiaires ou de délais dépassés pour leur réalisation, devenues sans objet ;

CONSIDERANT la nécessité de solder ces subventions comptablement ;

Sur le rapport de Cécile DUMOULIN ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

ANNULE les subventions suivantes :

Numéro d'opération	Intitulé	Montant
1176/04	Restauration d'une façade à Evéquemont - M. Pain	2 460,00 €
1116/12	Restauration du lavoir et de la fontaine Saint Caprais à Grisy-les-Plâtres - M. Girout	516,60 €
1069/03	Installation d'une pompe à chaleur géothermique pour la salle communale de Gommecourt	12 000,00 €

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 19 mars 2024

Le Président,
Benjamin DEMAILLY





DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

n° 24-03/ Séance du 18 mars 2024

Objet : Désignation d'un membre de la commission fonctionnement du Parc et finances

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-huit heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Bureau du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le vingt-neuf janvier, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Bureau syndical
Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	17
Nombre de membres ayant pouvoir	2
Nombre de votants	19

Etaient présents :

Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Cécile DUMOULIN, Thomas VATEL,

Collège des Communes

Emmanuel COUESNON, Michel RICHARD, Emeric DE ROBIEN, Cédric GUILLAUME, Sébastien LAVANCIER, Jean LORINE, Adeline NICAULT, Dominique PORTE, Joëlle VALENCHON,

Collège des Communautés de Communes / Urbaine

Martine TELLIER, Michel RAZAFIMBELO,

Collège des Villes-Portes

Monique LEFEVRE

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Rachid TEMAL,

Collège des Départements

Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL,

Collège des Communes

Marc GIROUD, Pierre VANDEPUTTE,

Collège des Communautés de Communes / Urbaine

Capucine FAIVRE, Jérôme LEPLAT,

Pouvoir :

de Christophe DEPONT à Joëlle VALENCHON,

Stéphanie VON EUW à Thibault HUMBERT,
LE BUREAU SYNDICAL,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Charte du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU la délibération du Comité syndical, n° 20-34 du 14 septembre 2020, donnant délégation au Bureau et au Président ;

CONSIDERANT la nécessité de remplacer Cécile DUMOULIN, suite à son élection en tant que Vice-Présidente en charge de l'administration générale et du personnel ;

CONSIDERANT que cette commission est composée d'un membre par collège, d'où le poste vacant d'un membre au titre du collège des départements Val d'Oise/Yvelines ;

CONSIDERANT la candidature de Monsieur Thomas VATEL pour représenter les Départements au sein de cette commission ;

Sur le rapport de Benjamin DEMAILLY ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

DESIGNE Thomas VATEL pour représenter le Département du Val d'Oise au sein de la commission fonctionnement du Parc et finances,

RAPPELLE que la commission fonctionnement du Parc et finances est composée de :

- un membre du collège région Ile de France ► **Rachid Témal**
- un membre du collège des départements Val d'Oise/Yvelines ► **Thomas Vatel**
- un membre du collège des communes ► **Michel Richard**
- un membre du collège des communautés de communes ► **Capucine Faivre**
- un membre du collège des villes-portes ► **Monique Lefèvre**

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 19 mars 2024

Le Président,
Benjamin DEMAILLY





SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS
- 95450 Théméricourt -
=====

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le
ID : 095-259502466-20240318-CS24_01-DE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 24-01 / Séance du 18 mars 2024

Objet : Adoption du règlement budgétaire et financier du Parc

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à vingt heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le vingt-neuf janvier, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	7	64	71
Nombre de membres ayant pouvoir	3	3	6
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	10	67	77

Etaient présents :

Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Carine PELEGRIN, Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Cécile DUMOULIN, Sabrina ECARD, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL,

Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Valérie BEJOTTES, Nicolas BELANGE, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Séverine CHAMPETIER, Michel CHIALVO, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Nathalie DELAHAYE, Nicolas DE MAISTRE, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Estelle DEVICQUE-FOURNIER, Marie-Christine DUBERNARD, Marie-Thérèse DUCHENE, Elisabeth DUFOUR, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Flore GAMBIER, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Paul HEBRARD, Michel HELLEBOID, Alain ITHEN, Ghislaine JOURNEE, Norbert LALLOYER, Patrick LANOT, Sébastien LAVANCIER, Michel LE GUILLEVIC, Philippe LEMOINE, Lionel LESSAINT, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Ondine MARCINIAK, Lionelle MASCHINO, Marc MICHEL, Stéphane NEGRERIE, Adeline NICAULT, Claude NOEL, Jérôme OLIVIER, Guy PARIS, Patrick PELLETIER, Dominique PORTE, Patrick PREMEL, Didier PRUVOST, Philippe REOL, Michel RICHARD, Marie-Madeleine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Denis SARGERET, Sandra SOPHIYAIR, Eric TIXIER, Joëlle VALENCHON, Alexandre VALGRES, Christiane WALTER,

Collège des Communautés de Communes

Martine TELLIER, Michel RAZAFIMBELO,

Collège des Villes-portes

Patricia ALBONETTI, Monique LEFEBVRE,

Collège des Villes partenaires

Michel CRONIER,

Pouvoirs :

De Florence PORTELLI à Jean-François RENARD,

De Anne FROMENTEIL à Morgan TOUBOUL,

De Alexandre PUEYO à Thomas VATEL,

De Paul DUBRAY à Michel RICHARD,

De Béatrice BELABBAS à Dominique PORTE,

De Jérémy PENTHER à Dominique LOIZEAU,

Étaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Benoit JIMENEZ, Stéphanie VON EUW, Rachid TEMAL,

Collège des départements

Nessrine MENHAOUARA, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Isabelle BELLY,

Alexandre BIENFAIT, Serge BILLOUE, Jhony BOURGIN, Christophe BUATOIS,

Laurent CAMUS, Cécile COLLEAU, Isabelle DECOUTURE, Laurent DE GAULLE,

Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Sandrine ELICHABE, Marc GIROUD,

Thierry HERBET, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLOM, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE,

Claire JARRAUD, Thierry LADREYT, Béatrice LEDESERT, Grégory LEOST,

Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI,

Jean-François PANTHOU, Damien RADET, Nadège RAYSSEGUIER, Annette RELIER,

Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN,

Collège des Communautés de Communes

Jérôme LEPLAT, Bernard LE BON, Ghislaine HAUETER, Capucine FAIVRE,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN,

Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU la loi n° 94-515 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales de plus de 3 500 habitants ;

VU le passage à la M57 au 1^{er} janvier 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 18 mars 2024 ;

CONSIDERANT que, conformément aux statuts, les instances syndicales ne se réunissent que 3 fois par an et qu'il n'a donc pas été possible d'adopter le RBF avant le budget ;

Sur le rapport présenté par Cécile DUMOULIN ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

ADOpte le règlement budgétaire et financier, ci-annexé.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 19 mars 2024

Le Président du Parc,
Benjamin DEMAILLY





SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS
- 95450 Théméricourt -

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 095-259502466-20240319-CS24_02-DE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 24-02 / Séance du 18 mars 2024

Objet : Adoption du budget primitif principal, participation des communes, des communautés de communes et des villes portes – année 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à vingt heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le vingt-neuf janvier, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	7	64	71
Nombre de membres ayant pouvoir	3	3	6
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	10	67	77

Etaient présents :

Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Carine PELEGRIN, Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Cécile DUMOULIN, Sabrina ECARD, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL,

Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Valérie BEJOTTES, Nicolas BELANGE, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Séverine CHAMPETIER, Michel CHIALVO, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Nathalie DELAHAYE, Nicolas DE MAISTRE, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Estelle DEVICQUE-FOURNIER, Marie-Christine DUBERNARD, Marie-Thérèse DUCHENE, Elisabeth DUFOUR, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Flore GAMBIER, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Paul HEBRARD, Michel HELLEBOID, Alain ITHEN, Ghislaine JOURNEE, Norbert LALLOYER, Patrick LANOT, Sébastien LAVANCIER, Michel LE GUILLEVIC, Philippe LEMOINE, Lionel LESSAINT, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Ondine MARCINIAK, Lionelle MASCHINO, Marc MICHEL, Stéphane NEGRERIE, Adeline NICAULT, Claude NOEL, Jérôme OLIVIER, Guy PARIS, Patrick PELLETIER, Dominique PORTE, Patrick PREMEL, Didier PRUVOST, Philippe REOL, Michel RICHARD, Marie-Madeleine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Denis SARGERET, Sandra SOPHIYAIR, Eric TIXIER, Joëlle VALENCHON, Alexandre VALGRES, Christiane WALTER,

Collège des Communautés de Communes

Martine TELLIER, Michel RAZAFIMBELO,

Collège des Villes-portes

Patricia ALBONETTI, Monique LEFEBVRE,

Collège des Villes partenaires

Michel CRONIER,

Pouvoirs :

De Florence PORTELLI à Jean-François RENARD,

De Anne FROMENTEIL à Morgan TOUBOUL,

De Alexandre PUEYO à Thomas VATEL,

De Paul DUBRAY à Michel RICHARD,

De Béatrice BELABBAS à Dominique PORTE,

De Jérémy PENTHER à Dominique LOIZEAU,

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Benoit JIMENEZ, Stéphanie VON EUW, Rachid TEMAL,

Collège des départements

Nessrine MENHAOUARA, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Isabelle BELLY, Alexandre BIENFAIT, Serge BILLOUE, Jhony BOURGIN, Christophe BUATOIS, Laurent CAMUS, Cécile COLLEAU, Isabelle DECOUTURE, Laurent DE GAULLE, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Sandrine ELICHABE, Marc GIROUD, Thierry HERBET, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLON, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE, Claire JARRAUD, Thierry LADREYT, Béatrice LEDESERT, Grégory LEOST, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jean-François PANTHOU, Damien RADET, Nadège RAYSSEGUIER, Annette RELIER, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN,

Collège des Communautés de Communes

Jérôme LEPLAT, Bernard LE BON, Ghislaine HAUETER, Capucine FAIVRE,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN,

Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n° 94-515 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte ;

VU les conventions passées avec les Villes portes ;

VU la délibération de la Région Ile-de-France en date du 23 novembre 2017 adoptant les orientations régionales des nouveaux contrats de Parcs naturels régionaux, à savoir qu'elle se substitue aux Départements dans leur participation aux frais de structure et au programme d'actions ;

VU la convention transitoire pour l'année 2024 avec la Région Ile-de-France ;

VU la délibération n° 22-38 du Comité syndical en date du 20 novembre 2023 approuvant les opérations pour l'année 2024 ;

VU la délibération n° 22-34 du Comité syndical en date du 20 novembre 2023 prenant acte des orientations budgétaires pour l'année 2024 ;

VU le passage à la M57 au 1^{er} janvier 2024 ;

VU le règlement budgétaire et financier du Parc ;

CONSIDERANT le remboursement au budget principal d'ENS, de la Réserve Naturelle Nationale des Coteaux de Seine, de la Réserve Naturelle Régionale de Limay, des MAEC pour leur participation aux frais généraux et/ou salariaux ;

CONSIDERANT la gestion par le Parc de programmes spécifiques tels que Natura 2000 et PRAIRIE (PAEC) ;

CONSIDERANT l'obligation d'amortir les dépenses et recettes d'investissement depuis 2010 ;

CONSIDERANT la délibération n°23-33 du 20 novembre 2023 du Comité syndical rappelant la décision des instances d'amortir ces dépenses et recettes (fonctionnement/investissement) en un an, au solde des opérations ;

CONSIDERANT la délibération n°23-33 du 20 novembre 2023 du Comité syndical rappelant la décision des instances de ne pas pratiquer le rattachement des charges et produits ;

CONSIDERANT la délibération n°19-30 du 25 novembre 2019 du Comité syndical autorisant l'inscription de crédits au 6232 chaque année ;

CONSIDERANT la récupération du FCTVA ;

CONSIDERANT la nécessité d'inscrire les dépenses et recettes des projets Hors Contrat de Parc (HCP) pour lesquels le Parc reçoit des recettes complémentaires ;

CONSIDERANT le souhait du Département du Val d'Oise de continuer à soutenir financièrement le Parc dans des actions de fonctionnement dans les domaines de l'éducation, de la culture, du tourisme, de la biodiversité, des animations et des études (HCP) ;

CONSIDERANT la convention passée entre le Parc et le Conseil Départemental du Val d'Oise pour la gestion des Espaces Naturels Sensibles départementaux (45 000 €) ;

CONSIDERANT le souhait de la DRIEAT de participer financièrement aux diverses études menées par le Parc (HCP) ;

CONSIDERANT le rapport de présentation détaillé ci-annexé et le projet de budget transmis à tous les membres du Comité syndical le 1er mars 2024 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'annexer l'état du personnel au budget primitif ;

CONSIDERANT que la Région Ile-de-France a diminué les crédits du Programme d'actions début 2024 et que ces diminutions sont reprises dans le présent budget ;

CONSIDERANT la clôture des budgets annexes Cap Tourisme et ENS au 31 décembre 2023 et la reprise des salaires des amateurs sur le budget principal du Parc ;

VU l'avis favorable du Bureau syndical en date du 18 mars 2024 ;

Sur le rapport de Cécile DUMOULIN, 1^{ère} Vice-Présidente du Parc,

APRES EN AVOIR DELIBERE, moins 3 abstentions,

ADOpte, par chapitre, le projet de budget primitif principal 2024, sans provision, ni rattachement des charges et produits à l'exercice, sans gestion des AP/CP, avec reprise des reports au budget supplémentaire ;

ARRETE le budget primitif principal 2024 (ci-annexé) aux montants suivants, égaux en dépenses et en recettes :

Investissement	Fonctionnement	Ensemble
2 105 405 €	3 911 142 €	6 016 547 €

FIXE pour l'année 2024 à 5,00 € par habitant le montant de la cotisation des communes ;

FIXE pour l'année 2024 à 0,50 € par habitant le montant de la cotisation des communautés de communes, d'agglomération ou urbaine ;

DIT que le montant des amortissements à inscrire au budget 2024 maximum, dépenses/recettes et fonctionnement/investissement, est de 1 029 875 € ;

DIT que le montant des crédits HCP pour 2024 est de 174 025 € en fonctionnement et 0 € en investissement ;

DIT que le montant des programmes spécifiques (Natura 2000) s'élève à 2 892 € en fonctionnement et 0 € en investissement et que le montant des salaires sera imputé au chapitre 012 pour les dépenses et au 70848 en recettes, du budget du Parc ;

DIT que le Programme d'actions 2024 s'élève à 1 310 000 € ;

ADOpte l'état du personnel annexé au présent budget qui regroupe le personnel de tous les budgets ;

AUTORISE le Président à émettre tous titres et mandats nécessaires aux écritures de régularisation de fin d'année entre le budget principal et le budget annexe.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 19 mars 2024

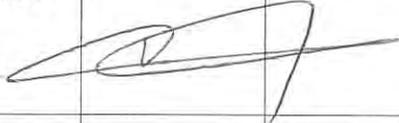
Le Président du Parc,
Benjamin DEMAILLY



Budget Principal Parc SIGNATURES

Séance du 18 mars 2024

COLLEGE DE LA REGION

Titulaire	Signature:	Suppléant	Signature:
Benjamin CHKROUN Conseil Régional d'Ile-de-France		Agnès RICARD-HIBON	
Thibault HUMBERT Conseil Régional d'Ile-de-France		Jérôme REGNAULT	
Benoît JIMENEZ Conseil Régional d'Ile-de-France		France-Lise VALIER	
Carine PELEGRIN Conseil Régional d'Ile-de-France		Paul VANNIER	
Florence PORTELLI Conseil Régional d'Ile-de-France		Nicole LANASPRE	
→ Donne pouvoirs à JF RENARD Jean-François RENARD Conseil Régional d'Ile-de-France		Vincent POIRET	
Rachid TEMAL Conseil Régional d'Ile-de-France		Isabelle BERESSI	

Stéphanie VON EUW
Conseil Régional d'Ile-de-France

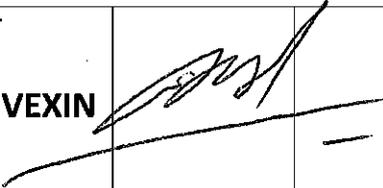
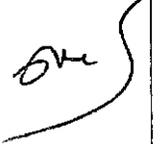


(pas de pouvoir au CS)

Anne CA

Envoyé en préfecture le 28/03/2024
Reçu en préfecture le 28/03/2024
Publié le
ID : 095-259502466-20240319-CS24_02-DE

COLLEGE DES ASSOCIES ET PARTI

Titulaire	Signature:	Suppléant	Signature:
Jean-Claude RAULT Association PACT en VEXIN			
Etienne de MAGNITOT Association Les Amis du Vexin français			
Sara ANTOINE Conseil Départemental du Val d'Oise			
Hervé AUGIS Conseil Départemental du Val d'Oise			
Jean-François BENON Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise			
Sylvie BOURESCHÉ Conseil Départemental du Val d'Oise			
Laëtitia CESARI-GIORDANI Préfecture du Val d'Oise			
Philippe FORESTIER Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val d'Oise			

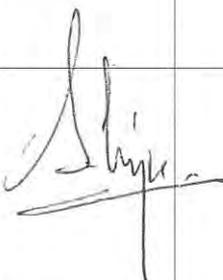
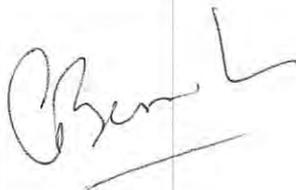
Pierre KUCHLY Chambre de Commerce et d'Industrie du Val d'Oise			
Le Rédacteur en Chef Le Parisien Val d'Oise			
Bernard PEROT Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val d'Oise			
Gilbert TCHIVITDJI Chambre de Commerce et d'Industrie du Val d'Oise			
Bernard LOUP Val d'Oise Environnement			
Christophe HILLAIRET Chambre d'Agriculture de la Région Ile-de-France			
Robert DEMARD Le Paris-Mantes			
Vincent LEFEVRE Trésorerie Magny-en-Vexin			
Jean-Louis AMAT Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie			

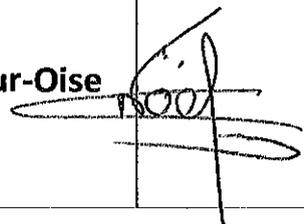
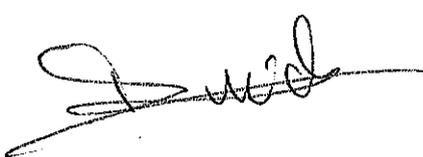
Le Rédacteur en Chef Le Courrier de Mantes			
Le Rédacteur en Chef Le Parisien Yvelines			
Bernard BRETON Conseil économique, social et environnemental de la Région Ile-de-France			
Le Rédacteur en Chef La Gazette du Val d'Oise			
Le Rédacteur en Chef L'Echo Régional			
Philippe TISSIER Union des Maires du Val d'Oise			
Serge PARIS Le Petit Journal de Sagy			
Bernard CARLIER Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines			
Emmanuelle GAY DRIEAT IDF			

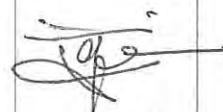
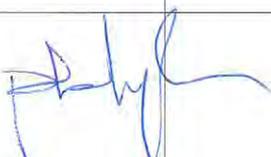
COLLEGE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

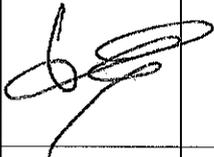
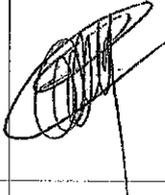
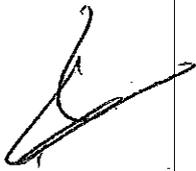
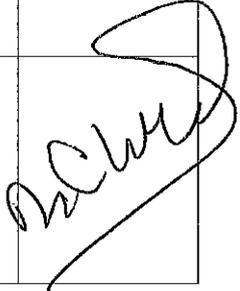
Titulaire	Signature:	Suppléant	Signature:
Martine TELLIER Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise		Martine QUIGNARD	
Jérôme LEPLAT Communauté de communes Sausseron Impressionnistes <i>Pouvoir à M. Faivre</i>		Florent BEAULIEU	
Bernard LE BON Communauté de communes du Haut Val d'Oise		Stéphane CARTEADO	
Ghislaine HAUETER Communauté de communes les Portes d'Ile-de-France		Didier DUMONT	
Capucine FAIVRE Communauté de communes Vexin-Val de Seine <i>Pouvoir de M. Leplat</i>		Dominique COURTI	
Michel RAZAFIMBELO Communauté de communes Vexin Centre		Frédéric FERREIRA	

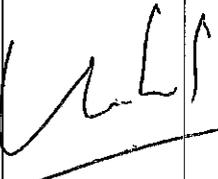
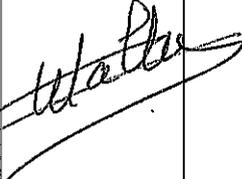
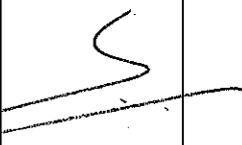
COLLEGE DES COMMUNES

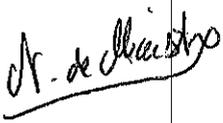
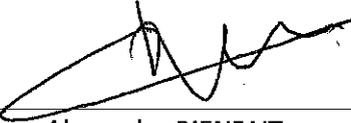
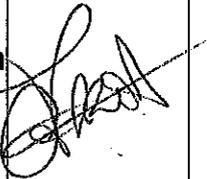
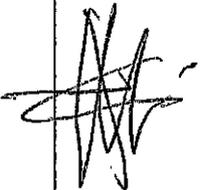
Titulaire	Signature:	Suppléant	Signature:
Katalin ESCHER Mairie d'Ableiges		Patrick PELLETIER 	
Emmanuel COUESNON Mairie d'Aincourt		Elsa BILLIAULT	
Séverine CHAMPETIER Mairie d'Ambleville		Bernard LANDEMARD	
Thierry HERBET Mairie d'Amenucourt		Jérémie CASTRO	
Frédéric VELSCH Mairie d'Arronville		Lionel LESSAINT	
Laura DODEMAN Mairie d'Arthies		Ludovic RUBANY	
Florent BEAULIEU Mairie d'Auvers-sur-Oise		Juliette DUMEIGE-KERBRAT	
Stéphane NEGRERIE Mairie d'Avernes		Christine BESSODES	

<p>Olivier HUE</p> <p>Mairie de Banthelu</p>		<p>Bruno DELLA</p>	
<p>Martine BAUDIN</p> <p>Mairie de Berville</p>		<p>Patrick BRU</p>	
<p>Paul DUBRAY</p> <p>Mairie de Boissy-l'Aillerie</p> <p>→ Donne pouvoir à M. RICHARD (Labberville)</p>		<p>Claude VAUTIER</p>	
<p>Frédéric VERHAEGEN</p> <p>Mairie de Bray-et-Lu</p>		<p>Christian PAUL</p>	
<p>Jean-François PANTHOU</p> <p>Mairie de Bréançon</p>		<p>Geoffroy MARIE</p>	
<p>Christelle GEORGE</p> <p>Mairie de Brignancourt</p>		<p>Ondine MARCINIAK</p> 	
<p>Alexandre VALGRES</p> <p>Mairie de Brueil-en-Vexin</p>		<p>Patrick BOJOIE</p>	
<p>Jean-Pierre DORE</p> <p>Mairie de Buhy</p>		<p>Philippe VIARD</p>	
<p>Claude NOEL</p> <p>Mairie de Butry-sur-Oise</p>		<p>Géraldine DUVAL</p> 	

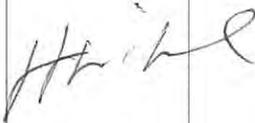
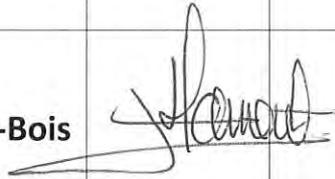
<p>Jean-Jules MORTEO</p> <p>Mairie de Champagne-sur-Oise</p>		<p>Audrey MAZUREK</p>	
<p>Cécile COLLEAU</p> <p>Mairie de Charmont</p>		<p>Serge VAILLANT</p>	
<p>Nicolas BELANGE</p> <p>Mairie de Chars</p>		<p>Pierre-Antoine DHUICQ</p>	
<p>Philippe LEMOINE</p> <p>Mairie de Chaussy</p>		<p>Michel BESNARD</p>	
<p>Michel CHIALVO</p> <p>Mairie de Chérence</p>		<p>Vincent RIOLLET</p>	
<p>Jérôme GUERIN</p> <p>Mairie de Cléry-en-Vexin</p>		<p>Franck DELORME</p>	
<p>Isabelle DECOUTURE</p> <p>Mairie de Commeny</p>		<p>Isabelle GALLO-GROSOS</p>	
<p>Damien RADET</p> <p>Mairie de Commeny</p>		<p>Isabelle GALLO-GROSOS</p>	
<p>Philippe DAYOT</p> <p>Mairie de Condécourt</p>		<p>Michel FINET</p>	

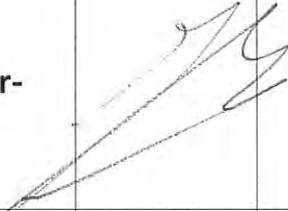
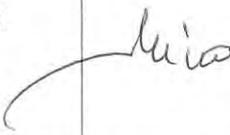
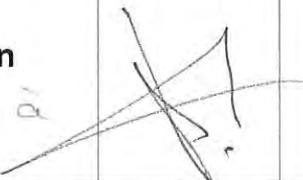
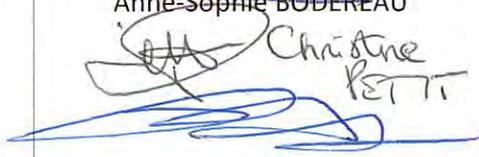
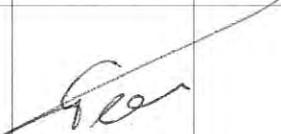
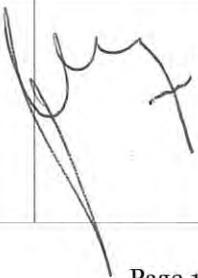
<p>Béatrice LEDESERT Mairie de Cormeilles-en-Vexin</p>		<p>Irène BARRIER</p>	
<p>Liliane ROVEZ Mairie de Courcelles-sur-Viosne</p>		<p>Marie-Hélène BOTTON</p>	
<p>Aurélie HERZ Mairie de Drocourt</p>		<p>Alain TEMPLIER</p>	
<p>Benjamin DEMAILLY Mairie d'Ennery</p>		<p>Claire PATOUX</p>	
<p>Dominique LOIZEAU Mairie d'Epiais-Rhus → + pouvoir de J. PENTHER (Fresville)</p>		<p>Philippe PELLE</p>	
<p>Thierry LADREYT Mairie d'Evécquemont</p>		<p>Jean-Christophe BARRAS</p>	
<p>Sébastien LAVANCIER Mairie de Follainville-Dennemont</p>		<p>Alban VARET</p>	
<p>Alain ITHEN Mairie de Fontenay-Saint-Père</p>		<p>Brigitte BRITSCH</p>	
<p>Marcel ALLEGRE Mairie de Frémenville</p>		<p>Marie-Thérèse DUCHENE</p>	

<p>Sandrine ELICHABE</p> <p>Mairie de Frémécourt</p>		<p>Marie-Line BOUQUET</p>	
<p>Marc MICHEL</p> <p>Mairie de Frouville</p>		<p>Fabrice MAZUE</p>	
<p>Marie-Christine DUBERNARD</p> <p>Mairie de Gaillon-sur-Montcient</p>		<p>Jean-Pierre LE TELLIER</p>	
<p>Romano MOSCETTI</p> <p>Mairie de Gargenville</p>		<p>Jackie SCHINZEL</p>	
<p>Christiane WALTER</p> <p>Mairie de Genainville</p>		<p>Alain DUMAS</p>	
<p>Olivier DESLANDES</p> <p>Mairie de Génicourt</p>		<p>Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD</p>	
<p>Olivier FOUQUEREAU</p> <p>Mairie de Gommecourt</p>		<p>François MACAIRE</p>	
<p>Jean-Jacques LETAILLER</p> <p>Mairie de Grisy-les-Plâtres</p>		<p>Estelle DEVICQUE-FOURNIER</p> 	
<p>Frédéric HEYBLOM</p> <p>Mairie de Guernes</p> <p>→ Donne pouvoir à J. AUBE (St Martin)</p>		<p>Pascal BRUSSEAUX</p>	

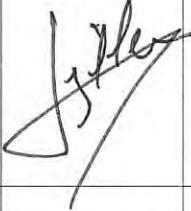
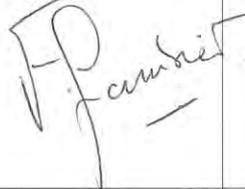
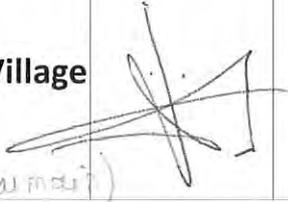
<p>Nicolas DE MAISTRE</p> <p>Mairie de Guiry-en-Vexin</p>		<p>Michel CAT</p>	
<p>Patrick LANOT</p> <p>Mairie de Guitrancourt</p>		<p>Pascale POTTIEZ</p>	
<p>Alexandre BIENFAIT</p> <p>Mairie d'Haravilliers</p>		<p>Marlène HALTER</p>	
<p>Laurent CAMUS</p> <p>Mairie de Haute-Isle</p>		<p>Alain ERRARD</p>	
<p>Adeline NICAULT</p> <p>Mairie d'Hédouville</p>		<p>Guy JOBARD</p>	
<p>Céline CAPRON</p> <p>Mairie d'Hérouville-en-Vexin</p>		<p>Romain COUBRICHE</p>	
<p>Patrice BONNET</p> <p>Mairie de Hodent</p>		<p>Cédric CHIEPPERIN</p>	
<p>Michel HELLEBOID</p> <p>Mairie de Jambville</p>		<p>Gabriel OUERDANE</p>	
<p>Cédric GUILLAUME</p> <p>Mairie de Juziers</p>		<p>Pascal DREUX</p>	

<p>Joëlle VALENCHON</p> <p>Mairie de La Chapelle-en-Vexin</p> 	<p>Jean-Luc CLEMENT</p>
<p>Isabelle BELLY</p> <p>Mairie de La Roche-Guyon</p>	<p>Annette HARZO</p>
<p>Michel RICHARD</p> <p>Mairie de Labbeville</p> <p>→ + pouvoir de P. DUBRAY (Boissy)</p> 	<p>Alain DEVILLEBICHOT</p>
<p>Nathalie HUGAULT</p> <p>Mairie de Lainville-en-Vexin</p>	<p>Valérie BEJOTTES</p> 
<p>Elizabeth DUFOUR</p> <p>Mairie de Le Bellay-en-Vexin</p> 	<p>Olivier MAUGER</p>
<p>Nathalie DELAHAYE</p> <p>Mairie de Le Heaulme</p> 	<p>Martial LEPREVOST</p>
<p>Grégory LEOST</p> <p>Mairie de Le Perchay</p>	<p>Christophe ROBERT</p>
<p>Claire JARRAUD</p> <p>Mairie de Livilliers</p>	<p>Cécile CARTON</p>
<p>Norbert LALLOYER</p> <p>Mairie de Longuesse</p> 	<p>Marc-Olivier LAMBERT</p> 

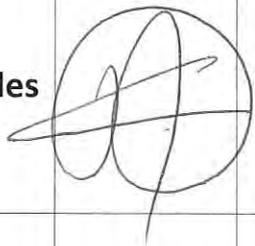
<p>Jean-Paul DABAS</p> <p>Mairie de Magny-en-Vexin</p> 		<p>Luc PUECH D'ALISSAC</p>
<p>Jean LORINE</p> <p>Mairie de Marines</p> 		<p>Annie BOURGET</p>
<p>Marie-Madeleine ROTSAERT</p> <p>Mairie de Maudétour-en-Vexin</p> 		<p>Monique BOUIN</p>
<p>Ali YOUNSI</p> <p>Mairie de Ménouville</p>		<p>Philippe REOL</p> 
<p>Brigitte GUENERAT</p> <p>Mairie de Mézy-sur-Seine</p>		<p>Eric TIXIER</p> 
<p>Nathalie FLAMENT</p> <p>Mairie de Montalet-le-Bois</p> 		<p>Patricia QUERU</p>
<p>Amélie BARACH</p> <p>Mairie de Montgerout</p>		<p>Pierre DES COURTILS</p>
<p>Annette RELIER</p> <p>Mairie de Montreuil-sur-Epte</p>		<p>Margaux FLAMENT</p>
<p>Philippe HOUDAILLE</p> <p>Mairie de Moussy</p>		<p>Armelle NICOUUD-PRUVOST</p>

Christophe BUATOIS Mairie de Nesles-la-Vallée		Frédéric DE Mairie de Nesles-la-Vallée	
Jérôme OLIVIER Mairie de Neuilly-en-Vexin		Philippe CAPRON Mairie de Neuilly-en-Vexin	
Ghislaine JOURNEE Mairie de Nucourt		Sandra SAUVETRE Mairie de Nucourt	
Paul HEBRARD Mairie de Oinville-sur-Montcient		Philippe MAURICE Mairie de Oinville-sur-Montcient	
Lionelle MASCHINO Mairie d'Omerville		Denys de MAGNITOT Mairie d'Omerville	
Béatrice BELABBAS Mairie de Parmain → Donne pouvoir à D. PORTE			
Patrick PREMEL Mairie de Ronquerolles		Anne-Sophie BODEREAU Mairie de Ronquerolles Christine PETIT	
Guy PARIS Mairie de Sagy		Aurore PIQUET Mairie de Sagy	
Emeric de ROBIEN Mairie de Sailly		Thomas BEGUIN Mairie de Sailly	

<p>Christophe DEPONT</p> <p>Mairie de Saint-Clair-sur-Epte</p>		<p>Sandra SOPHIA</p> 	
<p>Martine PANTIC</p> <p>Mairie de Saint-Cyr-en-Arthies</p>		<p>Marie-Claire AUGER</p>  	
<p>Stefan RICHTER</p> <p>Mairie de Saint-Gervais</p>		<p>Didier PRUVOST</p> 	
<p>Jocelyne AUBE</p> <p>Mairie de Saint-Martin-la-Garenne</p> <p>→ + pouvoir de P. BRUSSEAU (Eurenes)</p>		<p>Florence HUBER</p>	
<p>Arnaud MARCEL</p> <p>Mairie de Santeuil</p>		<p>Alexander SENEQUIER</p>	
<p>Nadège RAYSSEGUIER</p> <p>Mairie de Seraincourt</p>		<p>Sylvain DIGAIRE</p>	
<p>Julie MARFAING</p> <p>Mairie de Tessancourt-sur-Aubette</p>		<p>Xavier BASSET</p>	
<p>Denis SARGERET</p> <p>Mairie de Théméricourt</p> 		<p>Frédéric GINOUX</p>	
<p>Jérémy PENTHER</p> <p>Mairie de Theuille</p> <p>→ donne pouvoir à D. LOIZEAU (Epiain)</p> 		<p>Angèle de LIEDEKERKE BEAUFORT</p>	

Jhony BOURGIN Mairie d'Us		Jérôme VANDAMME	
Marc GIROUD Mairie de Vallangoujard		Sylvain DEMULDER	
Laurent de GAULLE Mairie de Valmondois		Eric DEFOSSE	
Michel LE GUILLEVIC Mairie de Vaux-sur-Seine		Arnaud ROUSSEAU	
Dominique HERPIN-POULENAT Mairie de Vétheuil		Flore GAMBIER	
Serge BILLOUE Mairie de Vienne-en-Arthies		Lucie DESSEROY	
Philippe CORTES Mairie de Vigny		Jean-Pierre GUILLEMOT	
Pierre VANDEPUTTE Mairie de Villers-en-Arthies		Mickaël GAUDENS	
Dominique PORTE Mairie de Wy-Dit-Joli-Village + Pouvoir de B. BELABBAS (Pouvoir)		Annick MARANDEL	

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Titulaire	Signature:	Suppléant	Signature:
Sabrina ECARD Conseil Départemental du Val d'Oise		Céline VILLECOURT	
Anne FROMENTEIL Conseil Départemental du Val d'Oise → Donne pouvoir à M. TOUBOUL		Véronique PELISSIER	
Nessrine MENHAOUARA Conseil Départemental du Val d'Oise		Pascal BERTOLINI	
Alexandre PUEYO Conseil Départemental du Val d'Oise → Donne pouvoir à T. VATEL		Patricia JOSE	
Morgan TOUBOUL Conseil Départemental du Val d'Oise + Pouvoir de A. FROMENTEIL		Julien BACHARD	
Thomas VATEL Conseil Départemental du Val d'Oise + pouvoir de A. PUEYO		Sarah MOINE	
Cécile DUMOULIN Conseil Départemental des Yvelines		Cécile ZAMMIT-POPESCU	
Guy MULLER Conseil Départemental des Yvelines		Marc HERZ	

COLLEGE DES VILLES PARTENAIRES

Titulaire	Signature:	Suppléant	Signature:
<p>Didier DUMONT</p> <p>Mairie de Bennecourt</p>		<p>Henri LECLER</p>	
<p>Alain GUILLON</p> <p>Mairie d'Hardricourt</p>		<p>Michel CRONIER</p> 	

COLLEGE DES VILLES PORTES

Titulaire	Signature:	Suppléant	Signature:
Suzanne JAUNET Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise		Lionel GIRAUD	
Monique LEFEBVRE Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise		Alain RICHARD	
Céline AZZOPARDI Mairie d'Issou		Jean-Pierre FONTAINE	
Alain FLORIN Mairie de Limay		Mohamed DADDA	
Ergin MEMISOGLU Mairie de Meulan-en-Yvelines		Patricia ALBONETTI	



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS
- 95450 Théméricourt -

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 095-259502466-20240319-CS24_03-DE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 24-03 / Séance du 18 mars 2024

Objet : Adoption du budget primitif annexe 2024 de la Réserve Naturelle Nationale des coteaux de Seine (RNN)

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à vingt heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le vingt-neuf janvier, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	7	64	71
Nombre de membres ayant pouvoir	3	3	6
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	10	67	77

Etaient présents :

Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Carine PELEGRIN, Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Cécile DUMOULIN, Sabrina ECARD, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL,

Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Valérie BEJOTTES, Nicolas BELANGE, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Séverine CHAMPETIER, Michel CHIALVO, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Nathalie DELAHAYE, Nicolas DE MAISTRE, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Estelle DEVICQUE-FOURNIER, Marie-Christine DUBERNARD, Marie-Thérèse DUCHENE, Elisabeth DUFOUR, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Flore GAMBIER, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Paul HEBRARD, Michel HELLEBOID, Alain ITHEN, Ghislaine JOURNEE, Norbert LALLOYER, Patrick LANOT, Sébastien LAVANCIER, Michel LE GUILLEVIC, Philippe LEMOINE, Lionel LESSAINT, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Ondine MARCINIAK, Lionelle MASCHINO, Marc MICHEL, Stéphane NEGRERIE, Adeline NICAULT, Claude NOEL, Jérôme OLIVIER, Guy PARIS, Patrick PELLETIER, Dominique PORTE, Patrick PREMEL, Didier PRUVOST, Philippe REOL, Michel RICHARD, Marie-Madeleine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Denis SARGERET, Sandra SOPHIYAIR, Eric TIXIER, Joëlle VALENCHON, Alexandre VALGRES, Christiane WALTER,

Collège des Communautés de Communes

Martine TELLIER, Michel RAZAFIMBELO,

Collège des Villes-portes

Patricia ALBONETTI, Monique LEFEBVRE,

Collège des Villes partenaires

Michel CRONIER,

Pouvoirs :

De Florence PORTELLI à Jean-François RENARD,

De Anne FROMENTEIL à Morgan TOUBOUL,

De Alexandre PUEYO à Thomas VATEL,

De Paul DUBRAY à Michel RICHARD,

De Béatrice BELABBAS à Dominique PORTE,

De Jérémy PENTHER à Dominique LOIZEAU,

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Benoit JIMENEZ, Stéphanie VON EUW, Rachid TEMAL,

Collège des départements

Nessrine MENHAOUARA, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Isabelle BELLY, Alexandre BIENFAIT, Serge BILLOUE, Jhony BOURGIN, Christophe BUATOIS, Laurent CAMUS, Cécile COLLEAU, Isabelle DECOUTURE, Laurent DE GAULLE, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Sandrine ELICHABE, Marc GIROUD, Thierry HERBET, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLOM, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE, Claire JARRAUD, Thierry LADREYT, Béatrice LEDESERT, Grégory LEOST, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jean-François PANTHOU, Damien RADET, Nadège RAYSSEGUIER, Annette RELIER, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN,

Collège des Communautés de Communes

Jérôme LEPLAT, Bernard LE BON, Ghislaine HAUETER, Capucine FAIVRE,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN,

Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n° 94-515 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

VU le passage à la M57 au 1^{er} janvier 2024 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts et le règlement intérieur approuvés du Syndicat Mixte ;

VU la délibération du Comité syndical en date du 8 mars 2010 approuvant la création d'un budget annexe « réserve naturelle nationale des coteaux de Seine » ;

VU la convention signée avec l'Etat en date du 22 février 2010 aux termes de laquelle la gestion de la réserve naturelle nationale des coteaux a été confiée au Parc du Vexin français ;

VU la délibération n° 22-34 du Comité syndical en date du 20 novembre 2023 approuvant les orientations budgétaires pour l'année 2024 ;

VU le règlement budgétaire et financier du Parc ;

VU l'avis favorable du Bureau syndical en date du 18 mars 2024 ;

CONSIDERANT la délibération n°23-33 du 20 novembre 2023 du Comité syndical rappelant la décision des instances d'amortir ces dépenses et recettes (fonctionnement/investissement) en un an, au solde des opérations ;

CONSIDERANT la délibération n°23-33 du 20 novembre 2023 du Comité syndical rappelant la décision des instances de ne pas pratiquer le rattachement des charges et produits ;

CONSIDERANT le rapport de présentation détaillé ci-annexé et le projet de budget transmis à tous les membres du Comité syndical le 1^{er} mars 2024 ;

Sur le rapport de Cécile DUMOULIN, 1^{ère} Vice-Présidente du Parc,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à l'unanimité

ADOpte, au chapitre, sans provision, ni rattachement des charges et produits à l'exercice, le budget primitif annexes 2024 « Réserve Naturelle Nationale des Coteaux de Seine », arrêtés aux montants suivants, égaux en dépenses et en recettes :

Section Investissement	Section Fonctionnement	Ensemble
2 €	241 973 €	241 975 €

AUTORISE le Président à émettre le mandat suivant :

- article budgétaire 62871 « remboursement de frais » pour un montant estimé de 15 000 € maximum, correspondant à la participation du budget annexe « réserve nationale naturelle des coteaux de Seine » aux frais de fonctionnement du Parc (ajustement en fin d'exercice en fonction des dépenses réalisées) ;

AUTORISE le Président à émettre tous titres et mandats nécessaires aux écritures de régularisation de fin d'année entre le budget principal et le budget annexe et toutes écritures nécessaires au fonctionnement du présent budget.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 19 mars 2024

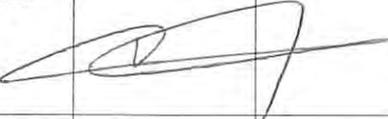
Le Président du Parc,
Benjamin DEMAILLY



Budget annexe R.N.N. SIGNATURES

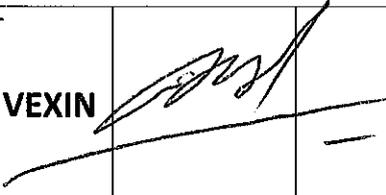
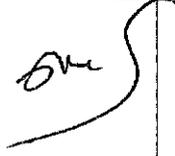
Séance du 18 mars 2024

COLLEGE DE LA REGION

Titulaire	Signature:	Suppléant	Signature:
Benjamin CHKROUN Conseil Régional d'Ile-de-France		Agnès RICARD-HIBON	
Thibault HUMBERT Conseil Régional d'Ile-de-France		Jérôme REGNAULT	
Benoît JIMENEZ Conseil Régional d'Ile-de-France		France-Lise VALIER	
Carine PELEGRIN Conseil Régional d'Ile-de-France		Paul VANNIER	
Florence PORTELLI Conseil Régional d'Ile-de-France		Nicole LANASPRES	
→ Donne pouvoirs à J.F. RENARD Jean-François RENARD Conseil Régional d'Ile-de-France		Vincent POIRET	
+ Pouvoirs de F. PORTELLI Rachid TEMAL Conseil Régional d'Ile-de-France		Isabelle BERESSI	

<p>Stéphanie VON EUW</p> <p>Conseil Régional d'Ile-de-France</p>		<p><i>(pas de pouvoir au CS)</i></p> <p>Anne CA BRM</p>	<p>Envoyé en préfecture le 27/03/2024</p> <p>Reçu en préfecture le 27/03/2024</p> <p>Publié le</p> <p>ID : 095-259502466-20240319-CS24_03B-DE</p>
---	--	---	---

COLLEGE DES ASSOCIES ET PARTI

Titulaire	Signature:	Suppléant	Signature:
Jean-Claude RAULT Association PACT en VEXIN			
Etienne de MAGNITOT Association Les Amis du Vexin français			
Sara ANTOINE Conseil Départemental du Val d'Oise			
Hervé AUGIS Conseil Départemental du Val d'Oise			
Jean-François BENON Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise			
Sylvie BOURESCHÉ Conseil Départemental du Val d'Oise			
Laëtitia CESARI-GIORDANI Préfecture du Val d'Oise			
Philippe FORESTIER Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val d'Oise			

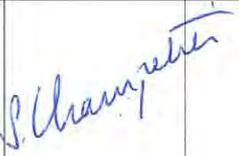
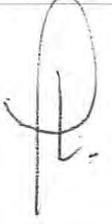
Pierre KUCHLY Chambre de Commerce et d'Industrie du Val d'Oise			
Le Rédacteur en Chef Le Parisien Val d'Oise			
Bernard PEROT Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val d'Oise			
Gilbert TCHIVTDJI Chambre de Commerce et d'Industrie du Val d'Oise			
Bernard LOUP Val d'Oise Environnement			
Christophe HILLAIRET Chambre d'Agriculture de la Région Ile-de-France			
Robert DEMARD Le Paris-Mantes			
Vincent LEFEVRE Trésorerie Magny-en-Vexin			
Jean-Louis AMAT Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie			

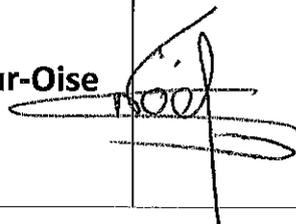
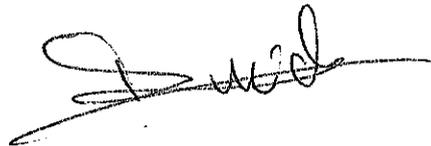
Le Rédacteur en Chef Le Courrier de Mantes			
Le Rédacteur en Chef Le Parisien Yvelines			
Bernard BRETON Conseil économique, social et environnemental de la Région Ile-de-France			
Le Rédacteur en Chef La Gazette du Val d'Oise			
Le Rédacteur en Chef L'Echo Régional			
Philippe TISSIER Union des Maires du Val d'Oise			
Serge PARIS Le Petit Journal de Sagy			
Bernard CARLIER Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines			
Emmanuelle GAY DRIEAT IDF			

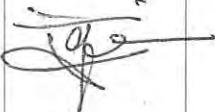
COLLEGE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

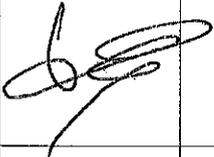
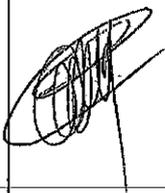
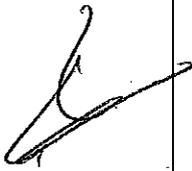
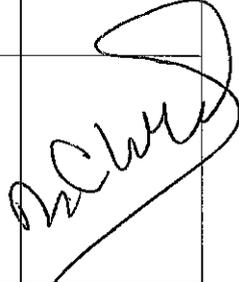
Titulaire	Signature:	Suppléant	Signature:
Martine TELLIER Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise		Martine QUIGNARD	
Jérôme LEPLAT Communauté de communes Sausseron Impressionnistes <i>Pouvoir à M. Faivre</i>		Florent BEAULIEU	
Bernard LE BON Communauté de communes du Haut Val d'Oise		Stéphane CARTEADO	
Ghislaine HAUETER Communauté de communes les Portes d'Ile-de-France		Didier DUMONT	
Capucine FAIVRE Communauté de communes Vexin-Val de Seine <i>Pouvoir de M. Leplat</i>		Dominique COURTI	
Michel RAZAFIMBELO Communauté de communes Vexin Centre		Frédéric FERREIRA	

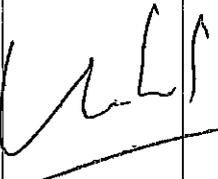
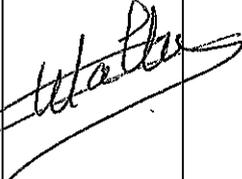
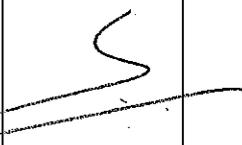
COLLEGE DES COMMUNES

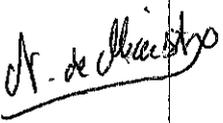
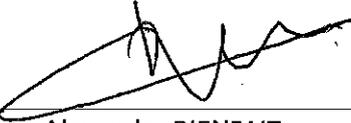
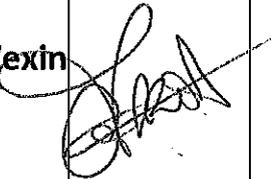
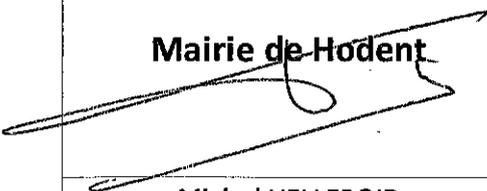
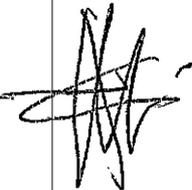
Titulaire	Signature:	Suppléant	Signature:
Katalin ESCHER Mairie d'Ableiges		Patrick PELLETIER 	
Emmanuel COUESNON Mairie d'Aincourt		Elsa BILLIAULT	
Séverine CHAMPETIER Mairie d'Ambleville		Bernard LANDEMARD	
Thierry HERBET Mairie d'Amenucourt		Jérémie CASTRO	
Frédéric VELSCH Mairie d'Arronville		Lionel LESSAINT	
Laura DODEMAN Mairie d'Arthies		Ludovic RUBANY	
Florent BEAULIEU Mairie d'Auvers-sur-Oise		Juliette DUMEIGE-KERBRAT	
Stéphane NEGRERIE Mairie d'Avernes		Christine BESSODES	

<p>Olivier HUE</p> <p>Mairie de Banthelu</p>		<p>Bruno DELLA BELLA</p>	
<p>Martine BAUDIN</p> <p>Mairie de Berville</p>		<p>Patrick BRU</p>	
<p>Paul DUBRAY</p> <p>Mairie de Boissy-l'Aillerie</p> <p>→ Donne pouvoir à M. RICHARD (dabbeville)</p>		<p>Claude VAUTIER</p>	
<p>Frédéric VERHAEGEN</p> <p>Mairie de Bray-et-Lu</p>		<p>Christian PAUL</p>	
<p>Jean-François PANTHOU</p> <p>Mairie de Bréançon</p>		<p>Geoffroy MARIE</p>	
<p>Christelle GEORGE</p> <p>Mairie de Brignancourt</p>		<p>Ondine MARCINIAK</p> 	
<p>Alexandre VALGRES</p> <p>Mairie de Brueil-en-Vexin</p>		<p>Patrick BOJOIE</p>	
<p>Jean-Pierre DORE</p> <p>Mairie de Buhy</p>		<p>Philippe VIARD</p>	
<p>Claude NOEL</p> <p>Mairie de Butry-sur-Oise</p>		<p>Géraldine DUVAL</p> 	

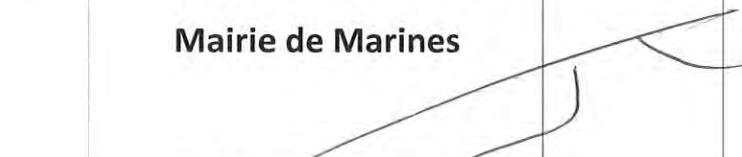
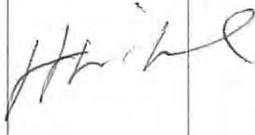
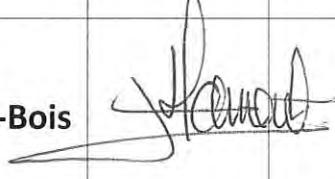
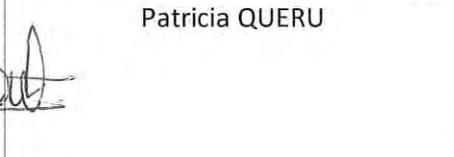
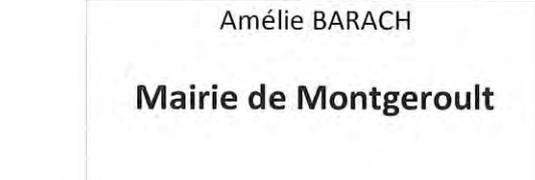
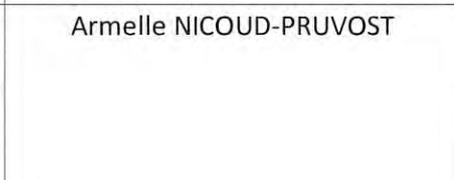
Jean-Jules MORTEO Mairie de Champagne-sur-Oise		Audrey MAZUREK	
Cécile COLLEAU Mairie de Charmont		Serge VAILLANT	
Nicolas BELANGE Mairie de Chars		Pierre-Antoine DHUICQ	
Philippe LEMOINE Mairie de Chaussy		Michel BESNARD	
Michel CHIALVO Mairie de Chérence		Vincent RIOLLET	
Jérôme GUERIN Mairie de Cléry-en-Vexin		Franck DELORME	
Isabelle DECOUTURE Mairie de Commeny		Isabelle GALLO-GROSOS	
Damien RADET Mairie de Commeny		Isabelle GALLO-GROSOS	
Philippe DAYOT Mairie de Condécourt		Michel FINET	

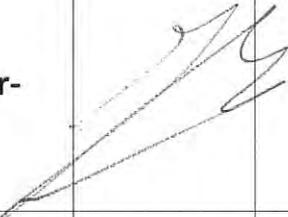
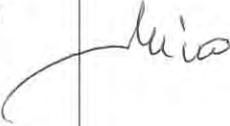
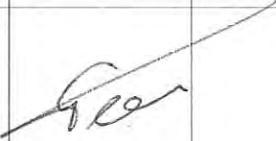
<p>Béatrice LEDESERT</p> <p>Mairie de Cormeilles-en-Vexin</p>		<p>Irène BARRIER</p>	
<p>Liliane ROVEZ</p> <p>Mairie de Courcelles-sur-Viosne</p>		<p>Marie-Hélène BOTTON</p>	
<p>Aurélié HERZ</p> <p>Mairie de Drocourt</p>		<p>Alain TEMPLIER</p>	
<p>Benjamin DEMAILLY</p> <p>Mairie d'Ennery</p>		<p>Claire PATOUX</p>	
<p>Dominique LOIZEAU</p> <p>Mairie d'Epiais-Rhus</p> <p>→ + pouvoir de J. PENTHER (Theuville)</p>		<p>Philippe PELLE</p>	
<p>Thierry LADREYT</p> <p>Mairie d'Evecquemont</p>		<p>Jean-Christophe BARRAS</p>	
<p>Sébastien LAVANCIER</p> <p>Mairie de Follainville-Dennemont</p>		<p>Alban VARET</p>	
<p>Alain ITHEN</p> <p>Mairie de Fontenay-Saint-Père</p>		<p>Brigitte BRITSCH</p>	
<p>Marcel ALLEGRE</p> <p>Mairie de Frémainville</p>		<p>Marie-Thérèse DUCHENE</p>	

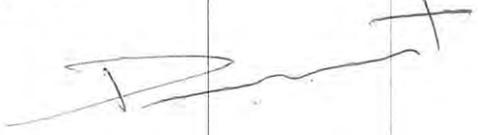
<p>Sandrine ELICHABE</p> <p>Mairie de Frémécourt</p>		<p>Marie-Line BOUJAL</p>	
<p>Marc MICHEL</p> <p>Mairie de Frouville</p>		<p>Fabrice MAZUE</p>	
<p>Marie-Christine DUBERNARD</p> <p>Mairie de Gaillon-sur-Montcient</p>		<p>Jean-Pierre LE TELLIER</p>	
<p>Romano MOSCETTI</p> <p>Mairie de Gargenville</p>		<p>Jackie SCHINZEL</p>	
<p>Christiane WALTER</p> <p>Mairie de Genainville</p>		<p>Alain DUMAS</p>	
<p>Olivier DESLANDES</p> <p>Mairie de Génicourt</p>		<p>Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD</p>	
<p>Olivier FOUQUEREAU</p> <p>Mairie de Gommecourt</p>		<p>François MACAIRE</p>	
<p>Jean-Jacques LETAILLEUR</p> <p>Mairie de Grisy-les-Plâtres</p>		<p>Estelle DEVICQUE-FOURNIER</p> 	
<p>Frédéric HEYBLOM</p> <p>Mairie de Guernes</p> <p>→ Donner pouvoir à J. AUBE (St Martin)</p>		<p>Pascal BRUSSEAUX</p>	

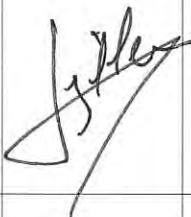
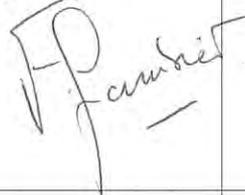
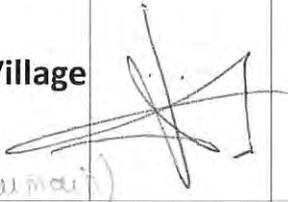
<p>Nicolas DE MAISTRE</p> <p>Mairie de Guiry-en-Vexin</p>		<p>Michel CAT</p>	
<p>Patrick LANOT</p> <p>Mairie de Guitrancourt</p>		<p>Pascale POTTIEZ</p>	
<p>Alexandre BIENFAIT</p> <p>Mairie d'Haravilliers</p>		<p>Marlène HALTER</p>	
<p>Laurent CAMUS</p> <p>Mairie de Haute-Isle</p>		<p>Alain ERRARD</p>	
<p>Adeline NICAULT</p> <p>Mairie d'Hédouville</p>		<p>Guy JOBARD</p>	
<p>Céline CAPRON</p> <p>Mairie d'Hérouville-en-Vexin</p>		<p>Romain COUBRICHE</p>	
<p>Patrice BONNET</p> <p>Mairie de Hodent</p>		<p>Cédric CHIEPPERIN</p>	
<p>Michel HELLEBOID</p> <p>Mairie de Jambville</p>		<p>Gabriel OUERDANE</p>	
<p>Cédric GUILLAUME</p> <p>Mairie de Juziers</p>		<p>Pascal DREUX</p>	

<p>Joëlle VALENCHON</p> <p>Mairie de La Chapelle-en-Vexin</p> 	<p>Jean-Luc CLEMENT</p>	
<p>Isabelle BELLY</p> <p>Mairie de La Roche-Guyon</p>		<p>Annette HARZO</p>
<p>Michel RICHARD</p> <p>Mairie de Labbeville</p> <p>→ + pouvoirs de P. DUBRAY (Boissy)</p> 	<p>Alain DEVILLEBICHOT</p>	
<p>Nathalie HUGAULT</p> <p>Mairie de Lainville-en-Vexin</p>		<p>Valérie BEJOTTES</p> 
<p>Elizabeth DUFOUR</p> <p>Mairie de Le Bellay-en-Vexin</p> 	<p>Olivier MAUGER</p>	
<p>Nathalie DELAHAYE</p> <p>Mairie de Le Heaulme</p> 	<p>Martial LEPREVOST</p>	
<p>Grégory LEOST</p> <p>Mairie de Le Perchay</p>	<p>Christophe ROBERT</p>	
<p>Claire JARRAUD</p> <p>Mairie de Livilliers</p>	<p>Cécile CARTON</p>	
<p>Norbert LALLOYER</p> <p>Mairie de Longuesse</p> 	<p>Marc-Olivier LAMBERT</p> 	

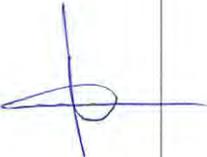
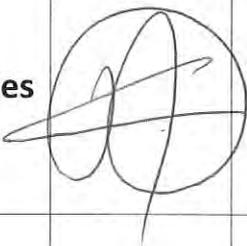
Jean-Paul DABAS Mairie de Magny-en-Vexin 		Luc PUECH D'ALISSAC 	
Jean LORINE Mairie de Marines 		Annie BOURGET 	
Marie-Madeleine ROTSAERT Mairie de Maudétour-en-Vexin 		Monique BOUIN 	
Ali YOUNSI Mairie de Ménouville 		Philippe REOL 	
Brigitte GUENERAT Mairie de Mézy-sur-Seine 		Eric TIXIER 	
Nathalie FLAMENT Mairie de Montalet-le-Bois 		Patricia QUERU 	
Amélie BARACH Mairie de Montgerout 		Pierre DES COURTILS 	
Annette RELIER Mairie de Montreuil-sur-Epte 		Margaux FLAMENT 	
Philippe HOUDAILLE Mairie de Moussy 		Armelle NICOUD-PRUVOST 	

Christophe BUATOIS Mairie de Nesles-la-Vallée		Frédéric DE Mairie de Nesles-la-Vallée	
Jérôme OLIVIER Mairie de Neuilly-en-Vexin		Philippe CAPRON Mairie de Neuilly-en-Vexin	
Ghislaine JOURNEE Mairie de Nucourt		Sandra SAUVETRE Mairie de Nucourt	
Paul HEBRARD Mairie de Oinville-sur-Montcient		Philippe MAURICE Mairie de Oinville-sur-Montcient	
Lionelle MASCHINO Mairie d'Omerville		Denys de MAGNITOT Mairie d'Omerville	
Béatrice BELABBAS Mairie de Parmain → Donne pouvoir à D. PORTE			
Patrick PREMEL Mairie de Ronquerolles		Anne-Sophie BODEREAU Mairie de Ronquerolles Christine PETIT	
Guy PARIS Mairie de Sagy		Aurore PIQUET Mairie de Sagy	
Emeric de ROBIEN Mairie de Sailly		Thomas BEGUIN Mairie de Sailly	

<p>Christophe DEPONT</p> <p>Mairie de Saint-Clair-sur-Epte</p>		<p>Sandra SOPHIA</p> 	
<p>Martine PANTIC</p> <p>Mairie de Saint-Cyr-en-Arthies</p>		<p>Marie-Claire AUGER</p> 	
<p>Stefan RICHTER</p> <p>Mairie de Saint-Gervais</p>		<p>Didier PRUVOST</p> 	
<p>Jocelyne AUBE</p> <p>Mairie de Saint-Martin-la-Garenne</p> <p>→ + pouvoir de P. BRUSSEAUX (Guines)</p>		<p>Florence HUBER</p>	
<p>Arnaud MARCEL</p> <p>Mairie de Santeuil</p>		<p>Alexander SENEQUIER</p>	
<p>Nadège RAYSSEGUIER</p> <p>Mairie de Seraincourt</p>		<p>Sylvain DIGAIRE</p>	
<p>Julie MARFAING</p> <p>Mairie de Tessancourt-sur-Aubette</p>		<p>Xavier BASSET</p>	
<p>Denis SARGERET</p> <p>Mairie de Théméricourt</p> 		<p>Frédéric GINOUX</p>	
<p>Jérémy PENTHER</p> <p>Mairie de Theuille</p> <p>→ Donne pouvoir à D. LOIZEAU (Epiay)</p> 		<p>Angèle de LIEDEKERKE BEAUFORT</p>	

<p>Jhony BOURGIN</p> <p>Mairie d'Us</p>		<p>Jérôme VANIER</p>	
<p>Marc GIROUD</p> <p>Mairie de Vallangoujard</p>		<p>Sylvain DEMULDER</p>	
<p>Laurent de GAULLE</p> <p>Mairie de Valmondois</p>		<p>Eric DEFOSSE</p>	
<p>Michel LE GUILLEVIC</p> <p>Mairie de Vaux-sur-Seine</p>		<p>Arnaud ROUSSEAU</p>	
<p>Dominique HERPIN-POULENAT</p> <p>Mairie de Vétheuil</p>		<p>Flore GAMBIER</p> 	
<p>Serge BILLOUE</p> <p>Mairie de Vienne-en-Arthies</p>		<p>Lucie DESSEROY</p>	
<p>Philippe CORTES</p> <p>Mairie de Vigny</p>		<p>Jean-Pierre GUILLEMOT</p>	
<p>Pierre VANDEPUTTE</p> <p>Mairie de Villers-en-Arthies</p>		<p>Mickaël GAUDENS</p>	
<p>Dominique PORTE</p> <p>Mairie de Wy-Dit-Joli-Village</p> <p>+ Pouvoir de B. BELABBAS (Pouvoir)</p>		<p>Annick MARANDEL</p>	

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Titulaire	Signature:	Suppléant	Signature:
Sabrina ECARD Conseil Départemental du Val d'Oise		Céline VILLECOURT	
Anne FROMENTEIL Conseil Départemental du Val d'Oise → Donne pouvoir à M. TOUBOUL		Véronique PELISSIER	
Nessrine MENHAOUARA Conseil Départemental du Val d'Oise		Pascal BERTOLINI	
Alexandre PUEYO Conseil Départemental du Val d'Oise → Donne pouvoir à T. VATEL		Patricia JOSE	
Morgan TOUBOUL Conseil Départemental du Val d'Oise + Pouvoir de A. FROMENTEIL		Julien BACHARD	
Thomas VATEL Conseil Départemental du Val d'Oise + pouvoir de A. PUEYO		Sarah MOINE	
Cécile DUMOULIN Conseil Départemental des Yvelines		Cécile ZAMMIT-POPESCU	
Guy MULLER Conseil Départemental des Yvelines		Marc HERZ	

COLLEGE DES VILLES PARTENAIRES

Titulaire	Signature:	Suppléant	Signature:
Didier DUMONT Mairie de Bennecourt		Henri LECLER	
Alain GUILLON Mairie d'Hardricourt		Michel CRONIER	

COLLEGE DES VILLES PORTES

Titulaire	Signature:	Suppléant	Signature:
Suzanne JAUNET Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise		Lionel GIRAUD	
Monique LEFEBVRE Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise		Alain RICHARD	
Céline AZZOPARDI Mairie d'Issou		Jean-Pierre FONTAINE	
Alain FLORIN Mairie de Limay		Mohamed DADDA	
Ergin MEMISOGLU Mairie de Meulan-en-Yvelines		Patricia ALBONETTI	



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 24-04 / Séance du 18 mars 2024

Objet : Création et modification de postes

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à vingt heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le vingt-neuf janvier, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	7	64	71
Nombre de membres ayant pouvoir	3	3	6
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	10	67	77

Etaient présents :

Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Carine PELEGRIN, Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Cécile DUMOULIN, Sabrina ECARD, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL,

Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Valérie BEJOTTES, Nicolas BELANGE, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Séverine CHAMPETIER, Michel CHIALVO, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Nathalie DELAHAYE, Nicolas DE MAISTRE, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Estelle DEVICQUE-FOURNIER, Marie-Christine DUBERNARD, Marie-Thérèse DUCHENE, Elisabeth DUFOUR, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Flore GAMBIER, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Paul HEBRARD, Michel HELLEBOID, Alain ITHEN, Ghislaine JOURNEE, Norbert LALLOYER, Patrick LANOT, Sébastien LAVANCIER, Michel LE GUILLEVIC, Philippe LEMOINE, Lionel LESSAINT, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Ondine MARCINIAK, Lionelle MASCHINO, Marc MICHEL, Stéphane NEGRERIE, Adeline NICAULT, Claude NOEL, Jérôme OLIVIER, Guy PARIS, Patrick PELLETIER, Dominique PORTE, Patrick PREMEL, Didier PRUVOST, Philippe REOL, Michel RICHARD, Marie-Madeleine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Denis SARGERET, Sandra SOPHIYAIR, Eric TIXIER, Joëlle VALENCHON, Alexandre VALGRES, Christiane WALTER,

Collège des Communautés de Communes

Martine TELLIER, Michel RAZAFIMBELO,

Collège des Villes-portes

Patricia ALBONETTI, Monique LEFEBVRE,

Collège des Villes partenaires

Michel CRONIER,

Pouvoirs :

De Florence PORTELLI à Jean-François RENARD,

De Anne FROMENTEIL à Morgan TOUBOUL,

De Alexandre PUEYO à Thomas VATEL,

De Paul DUBRAY à Michel RICHARD,

De Béatrice BELABBAS à Dominique PORTE,

De Jérémy PENTHER à Dominique LOIZEAU,

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Benoit JIMENEZ, Stéphanie VON EUW, Rachid TEMAL,

Collège des départements

Nessrine MENHAOUARA, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Isabelle BELLY, Alexandre BIENFAIT, Serge BILLOUE, Jhony BOURGIN, Christophe BUATOIS, Laurent CAMUS, Cécile COLLEAU, Isabelle DECOUTURE, Laurent DE GAULLE, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Sandrine ELICHABE, Marc GIROUD, Thierry HERBET, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLOM, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE, Claire JARRAUD, Thierry LADREYT, Béatrice LEDESERT, Grégory LEOST, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jean-François PANTHOU, Damien RADET, Nadège RAYSSÉGUIER, Annette RELIER, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN,

Collège des Communautés de Communes

Jérôme LEPLAT, Bernard LE BON, Ghislaine HAUETER, Capucine FAIVRE,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN,

Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Charte du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU l'article L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique qui indique que les postes sont ouverts aux agents de la fonction publique ou aux agents contractuels à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ;

CONSIDERANT la nécessité d'un accroissement des moyens humains suite au développement du Service public de la rénovation énergétique sur le territoire (France Rénov' / programme SARE) et des évolutions des missions avec l'obligation pour les particuliers de recourir à un « Accompagnateur Rénov' » pour les rénovations globales éligibles à Ma Prime Rénov' ;

CONSIDERANT que les missions de conseil France Rénov' (2 ETP), initialement portées sur le budget de fonctionnement du Parc, génèrent aujourd'hui suffisamment de recettes pour s'approcher de l'équilibre, grâce notamment au soutien financier du Département du Val d'Oise (Val d'Oise Rénov) et des communautés de Communes Vexin Val de Seine, Vexin-Centre et Sausseron Impressionnistes ;

CONSIDERANT que les nouvelles missions « Mon Accompagnateur Rénov' », pour lesquelles le Parc a été agréé par l'Etat en décembre 2023 ont, quant à elles, vocation à s'équilibrer financièrement par la facturation auprès des ménages bénéficiaires des aides de l'ANAH (Ma Prime Rénov') ;

CONSIDERANT la nécessité de régulariser la situation en transformant le poste en Conseiller et Accompagnateur France Rénov', suite au départ du chargé de mission Plan Climat qui assurait depuis 2021 le rôle de Conseiller France Rénov' ;

CONSIDERANT la nécessité de créer un second poste Conseiller et Accompagnateur France Rénov' en parallèle pour répondre au besoin d'accroissement d'activité du service ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier le poste d'agent d'accueil au Musée les week-end et jours fériés compte tenu de la charge de travail ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 18 mars 2024 ;

Sur le rapport de Cécile DUMOULIN, 1^{ère} Vice-Présidente du Parc,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

1/ Création de deux postes de Conseiller et Accompagnateur France Rénov'

SUPPRIME le poste de chargé de mission plan climat énergie et le supprime du tableau des effectifs à compter de la présente délibération.

Emplois créés :			
Conseiller et accompagnateur France Rénov'			
Cadre d'emploi	Catégorie	Indice Brut minimum	Indice Brut maximum
Technicien Ou Technicien principal 2eme classe	B	395	415
	B	429	542

DIT que le choix du cadre d'emploi se fera en fonction de l'expérience professionnelle et du niveau de qualification de l'agent,

2/ Modification du poste d'agent d'accueil au Musée les week-end et jours fériés

VOTE le poste d'agent d'accueil les week-end et jours fériés à temps non complet à 25 h/par mois au lieu de 21 h/par mois,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits chaque année aux budgets, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

VALIDE la mise à jour du tableau des effectifs.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 19 mars 2024

Le Président du Parc,
Benjamin DEMAILLY.





SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS
- 95450 Théméricourt -

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 095-259502466-20240318-CS24_05-DE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 24-05 / Séance du 18 mars 2024

Objet : Modification du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à vingt heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le vingt-neuf janvier, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	7	64	71
Nombre de membres ayant pouvoir	3	3	6
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	10	67	77

Etaient présents :

Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Carine PELEGRIN, Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Cécile DUMOULIN, Sabrina ECARD, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL,

Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Valérie BEJOTTES, Nicolas BELANGE, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Séverine CHAMPETIER, Michel CHIALVO, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Nathalie DELAHAYE, Nicolas DE MAISTRE, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Estelle DEVICQUE-FOURNIER, Marie-Christine DUBERNARD, Marie-Thérèse DUCHENE, Elisabeth DUFOUR, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Flore GAMBIER, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Paul HEBRARD, Michel HELLEBOID, Alain ITHEN, Ghislaine JOURNEE, Norbert LALLOYER, Patrick LANOT, Sébastien LAVANCIER, Michel LE GUILLEVIC, Philippe LEMOINE, Lionel LESSAINT, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Ondine MARCINIAK, Lionelle MASCHINO, Marc MICHEL, Stéphane NEGRERIE, Adeline NICAULT, Claude NOEL, Jérôme OLIVIER, Guy PARIS, Patrick PELLETIER, Dominique PORTE, Patrick PREMEL, Didier PRUVOST, Philippe REOL, Michel RICHARD, Marie-Madeleine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Denis SARGERET, Sandra SOPHIYAIR, Eric TIXIER, Joëlle VALENCHON, Alexandre VALGRES, Christiane WALTER,

Collège des Communautés de Communes

Martine TELLIER, Michel RAZAFIMBELO,

Collège des Villes-portes

Patricia ALBONETTI, Monique LEFEBVRE,

Collège des Villes partenaires

Michel CRONIER,

Pouvoirs :

De Florence PORTELLI à Jean-François RENARD,

De Anne FROMENTEIL à Morgan TOUBOUL,

De Alexandre PUEYO à Thomas VATEL,

De Paul DUBRAY à Michel RICHARD,

De Béatrice BELABBAS à Dominique PORTE,

De Jérémy PENTHER à Dominique LOIZEAU,

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Benoit JIMENEZ, Stéphanie VON EUW, Rachid TEMAL,

Collège des départements

Nessrine MENHAOUARA, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Isabelle BELLY, Alexandre BIENFAIT, Serge BILLOUE, Jhony BOURGIN, Christophe BUATOIS, Laurent CAMUS, Cécile COLLEAU, Isabelle DECOUTURE, Laurent DE GAULLE, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Sandrine ELICHABE, Marc GIROUD, Thierry HERBET, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLOM, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE, Claire JARRAUD, Thierry LADREYT, Béatrice LEDESERT, Grégory LEOST, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jean-François PANTHOU, Damien RADET, Nadège RAYSSEGUIER, Annette RELIER, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN,

Collège des Communautés de Communes

Jérôme LEPLAT, Bernard LE BON, Ghislaine HAUETER, Capucine FAIVRE,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN,

Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi d'orientation n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales (livre VII – Titre II – Article L.5721-1 et suivants) ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 juillet 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, alinéa 3 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Charte du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

CONSIDERANT que le tableau des effectifs est adopté annuellement, lors du vote du budget. Il est arrêté au 31 décembre de l'année N-1 ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs du Parc pour tenir compte, de la mise à jour des situations indiciaires individuelles, des prises de poste et des départs éventuels, et des changements de grade ;

VU l'avis favorable du Bureau du 18 mars 2024 ;

Sur le rapport de Cécile DUMOULIN,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A l'unanimité,

APPROUVE les différentes modifications dont les crédits sont prévus au budget 2024,

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs au 31 décembre 2023 ci-annexé.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 19 mars 2024

Le Président du Parc,
Benjamin DEMAILLY





SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS
- 95450 Théméricourt -

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le
ID : 095-259502466-20240318-CS24_06-DE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 24-06 / Séance du 18 mars 2024

Objet : Désignation et modalités d'exercice du référent déontologue des élus

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à vingt heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le vingt-neuf janvier, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	7	64	71
Nombre de membres ayant pouvoir	3	3	6
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	10	67	77

Etaient présents :

Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Carine PELEGRIN, Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Cécile DUMOULIN, Sabrina ECARD, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL,

Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Valérie BEJOTTES, Nicolas BELANGE, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Séverine CHAMPETIER, Michel CHIALVO, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Nathalie DELAHAYE, Nicolas DE MAISTRE, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Estelle DEVICQUE-FOURNIER, Marie-Christine DUBERNARD, Marie-Thérèse DUCHENE, Elisabeth DUFOUR, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Flore GAMBIER, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Paul HEBRARD, Michel HELLEBOID, Alain ITHEN, Ghislaine JOURNEE, Norbert LALLOYER, Patrick LANOT, Sébastien LAVANCIER, Michel LE GUILLEVIC, Philippe LEMOINE, Lionel LESSAINT, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Ondine MARCINIAK, Lionelle MASCHINO, Marc MICHEL, Stéphane NEGRERIE, Adeline NICAULT, Claude NOEL, Jérôme OLIVIER, Guy PARIS, Patrick PELLETIER, Dominique PORTE, Patrick PREMEL, Didier PRUVOST, Philippe REOL, Michel RICHARD, Marie-Madeleine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Denis SARGERET, Sandra SOPHIYAIR, Eric TIXIER, Joëlle VALENCHON, Alexandre VALGRES, Christiane WALTER,

Collège des Communautés de Communes

Martine TELLIER, Michel RAZAFIMBELO,

Collège des Villes-portes

Patricia ALBONETTI, Monique LEFEBVRE,

Collège des Villes partenaires

Michel CRONIER,

Pouvoirs :

De Florence PORTELLI à Jean-François RENARD,

De Anne FROMENTEIL à Morgan TOUBOUL,

De Alexandre PUEYO à Thomas VATEL,

De Paul DUBRAY à Michel RICHARD,

De Béatrice BELABBAS à Dominique PORTE,

De Jérémy PENTHER à Dominique LOIZEAU,

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Benoit JIMENEZ, Stéphanie VON EUW, Rachid TEMAL,

Collège des départements

Nessrine MENHAOUARA, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Isabelle BELLY, Alexandre BIENFAIT, Serge BILLOUE, Jhony BOURGIN, Christophe BUATOIS, Laurent CAMUS, Cécile COLLEAU, Isabelle DECOUTURE, Laurent DE GAULLE, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Sandrine ELICHABE, Marc GIROUD, Thierry HERBET, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLOM, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE, Claire JARRAUD, Thierry LADREYT, Béatrice LEDESERT, Grégory LEOST, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jean-François PANTHOU, Damien RADET, Nadège RAYSSEGUIER, Annette RELIER, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN,

Collège des Communautés de Communes

Jérôme LEPLAT, Bernard LE BON, Ghislaine HAUETER, Capucine FAIVRE,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN,

Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Charte du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification (dite 3 DS) qui a ouvert la possibilité à tout élu local de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local (art. L. 1111-1-1 du CGCT) ;

VU La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat à codifier à l'article L. 1111-1-1 du CGCT, la Charte de l'élu local. Cette Charte énonce les principes déontologiques que les élus doivent respecter dans l'exercice de leur mandat ;

VU l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales qui traite de la Charte de l'élu local ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner un référent déontologue dans les collectivités ;

CONSIDERANT la nécessité de compléter la charte de l'élu local ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 18 mars 2024 ;

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

DESIGNE :

- ↳ Monsieur Philippe TISSIER, juriste, Directeur de l'Union des maires du Val d'Oise depuis plus de 20 ans,
- ↳ Madame Karine LEGOUHIR, juriste, Directrice adjointe de l'Union des maires du Val d'Oise depuis plus de 20 ans.

DIT que ces référents déontologues sont nommés à compter du 18 mars 2024 pour la durée du mandat,

PREND ACTE des éléments suivants :

Modalités de saisine :

Le référent déontologue pourra être saisi par tout élu local du syndicat mixte par voie écrite,

- soit par courriel à l'adresse : referentdeontologue@elusduvaldoise.fr ;

- soit par la Poste, sous double enveloppe fermée : l'enveloppe extérieure à

Référent déontologue des élus du Val d'Oise - 38 rue de la Coutellerie – 95300 Pontoise ;
l'enveloppe intérieure comportant la mention : « à l'intention des référents-déontologues ».

Chaque saisine du référent déontologue devra être cachetée et porter la mention « confidentiel ».

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue, qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Le référent déontologue étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires, recevoir l'élu afin de préparer son conseil.

Conditions d'examen et de rendu des avis :

Le référent déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. A cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures.

L'autorité territoriale n'est pas tenue informée des saisines ni des avis rendus.

Le référent communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande.

L'avis de recevabilité et l'avis sur le fond du dossier seront communiqués par courriel ou courrier postal selon le mode de saisine

Le référent déontologue est tenu au secret professionnel dans le respect des articles 226-13 et 226-14 du code pénal et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

L'avis du référent-déontologue est purement consultatif et n'est pas susceptible de recours.

L'avis émis par le référent déontologue, n'a pas vocation à être rendu public. Toute publicité faite à cet avis, par quelque voie et par quelque moyen que ce soit le sera sous la seule responsabilité de l'élu et ne pourra pas engager la responsabilité du référent déontologue des élus.

Rémunération

Les référents déontologue, susmentionnés, exercent leurs missions à titre gratuit.

Les référents déontologues se réservent le cas échéant, le droit de facturer, dans le respect du droit en vigueur, si la complexité du dossier venait à l'exiger, notamment du fait du temps passé ;

ADOpte la charte de l'élu local complétée, ci-jointe.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 19 mars 2024

Le Président du Parc,
Benjamin DEMAILLY





SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS
- 95450 Théméricourt -

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 095-259502466-20240318-CS24_07-DE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 24-07 / Séance du 18 mars 2024

Objet : Adoption du projet de convention de partenariat et de délégation pour la mise en œuvre de la procédure d'enquête publique et de la consultation des collectivités dans le cadre de la révision de la charte du Parc naturel régional du Vexin français

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à vingt heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le vingt-neuf janvier, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	7	64	71
Nombre de membres ayant pouvoir	3	3	6
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	10	67	77

Etaient présents :

Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Carine PELEGRIN, Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Cécile DUMOULIN, Sabrina ECARD, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL,

Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Valérie BEJOTTES, Nicolas BELANGE, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Séverine CHAMPETIER, Michel CHIALVO, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Nathalie DELAHAYE, Nicolas DE MAISTRE, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Estelle DEVICQUE-FOURNIER, Marie-Christine DUBERNARD, Marie-Thérèse DUCHENE, Elisabeth DUFOUR, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Flore GAMBIER, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Paul HEBRARD, Michel HELLEBOID, Alain ITHEN, Ghislaine JOURNEE, Norbert LALLOYER, Patrick LANOT, Sébastien LAVANCIER, Michel LE GUILLEVIC, Philippe LEMOINE, Lionel LESSAINT, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Ondine MARCINIAC, Lionelle MASCHINO, Marc MICHEL, Stéphane NEGRERIE, Adeline NICAULT, Claude NOEL, Jérôme OLIVIER, Guy PARIS, Patrick PELLETIER, Dominique PORTE, Patrick PREMEL, Didier PRUVOST, Philippe REOL, Michel RICHARD, Marie-Madeleine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Denis SARGERET, Sandra SOPHIYAIR, Eric TIXIER, Joëlle VALENCHON, Alexandre VALGRES, Christiane WALTER,

Collège des Communautés de Communes

Martine TELLIER, Michel RAZAFIMBELO,

Collège des Villes-portes

Patricia ALBONETTI, Monique LEFEBVRE,

Collège des Villes partenaires

Michel CRONIER,

Pouvoirs :

De Florence PORTELLI à Jean-François RENARD,

De Anne FROMENTEIL à Morgan TOUBOUL,

De Alexandre PUEYO à Thomas VATEL,

De Paul DUBRAY à Michel RICHARD,

De Béatrice BELABBAS à Dominique PORTE,

De Jérémie PENTHER à Dominique LOIZEAU,

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Benoit JIMENEZ, Stéphanie VON EUW, Rachid TEMAL,

Collège des départements

Nessrine MENHAOUARA, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Isabelle BELLY, Alexandre BIENFAIT, Serge BILLOUE, Jhony BOURGIN, Christophe BUATOIS, Laurent CAMUS, Cécile COLLEAU, Isabelle DECOUTURE, Laurent DE GAULLE, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Sandrine ELICHABE, Marc GIROUD, Thierry HERBET, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLOM, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE, Claire JARRAUD, Thierry LADREYT, Béatrice LEDESERT, Grégory LEOST, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jean-François PANTHOU, Damien RADET, Nadège RAYSSÉGUIER, Annette RELIER, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN,

Collège des Communautés de Communes

Jérôme LEPLAT, Bernard LE BON, Ghislaine HAUETER, Capucine FAIVRE,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN,

Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Charte du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU l'article L. 333-3 I dernier alinéa du code de l'Environnement, qui indique que les Régions, compétentes en matière de Parcs naturels régionaux sont responsables de la procédure de création et de révision de leurs chartes. Elles peuvent lors d'un renouvellement de classement confier tout ou partie de la procédure au Syndicat Mixte du Parc sous la responsabilité de la Région, notamment l'organisation de l'enquête publique et la consultation des collectivités territoriales ;

VU le décret du 30 juillet 2008 relatif au reclassement du Parc naturel régional du Vexin français pour une durée de 12 ans à partir de 2007, prorogée de 3 ans par décret du 28 août 2018 puis qui a pu bénéficier dans le cadre de la loi climat et résilience du 22 août 2021 d'un délai supplémentaire, ceci portant pour le Vexin l'échéance de son classement au 8 mai 2023 ;

CONSIDERANT que pour obtenir le renouvellement de classement, les élus du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ont saisi la Région Ile-de-France, lors de la réunion du Comité syndical du 12 novembre 2018, pour lancer la procédure de révision sur un périmètre correspondant aux 98 communes actuellement classées plus 9 nouvelles communes localisées dans le département des Yvelines, et ont sollicité dans ce cadre le soutien financier de la Région pour pouvoir engager toutes les démarches se rapportant à la révision de la charte ;

VU la délibération n° de la Région IDF relative à sa décision d'engager officiellement la procédure de renouvellement de classement ;

VU la délibération de la commission permanente en date du 21 septembre 2023 de la Région Ile-de-France qui accorde au Parc une subvention de 30 000 euros pour engager les premières dépenses relatives à l'enquête publique ;

VU l'avis du Préfet de Région en date du 19 septembre 2023, avis favorable sur le projet de charte mais assorti de demandes de modifications ;

VU la délibération du Comité syndical en date du 20 novembre 2023 qui valide le projet de charte modifié, celui-ci ayant fait l'objet par la Région de l'Autorité Environnementale ;

VU l'article R. 333-6-1 du code de l'Environnement, qui indique qu'il revient à la Présidente de la Région Ile-de-France d'arrêter le projet de charte qui sera soumis à enquête publique, de prendre un arrêté d'ouverture d'enquête publique et de répondre aux sollicitations et demandes d'avis officiels en accord avec le Syndicat Mixte ;

CONSIDERANT la nécessité d'établir une convention de délégation de l'organisation de l'enquête publique par la Région Ile-de-France au Parc naturel régional du Vexin, dans un souci de simplification de la procédure ;

CONSIDERANT que la convention prendra effet à la date de sa signature par l'ensemble des parties jusqu'à la clôture de la procédure de consultation des collectivités ;

CONSIDERANT que la Région Ile-de-France s'engage à prendre en charge les coûts relatifs à l'organisation de la procédure d'enquête publique et de consultation des collectivités en dehors de la contribution financière annuelle attribuée au Syndicat Mixte et des éventuelles subventions de fonctionnement spécifiques ;

CONSIDERANT que la prise en charge par la Région Île-de-France des frais relatifs à l'organisation de la procédure d'enquête publique et de consultation des collectivités confiées par la Région au Syndicat Mixte pourra porter sur les dépenses suivantes :

- l'achat des fournitures nécessaires ;
- les frais de reproduction et d'envoi des documents ;
- les dépenses relatives à la publication des avis dans les journaux d'annonces légales ;
- le défraiement des commissaires enquêteurs ;
- toutes autres dépenses relatives au bon déroulement de ces deux procédures ;
- frais de communication liés directement à la révision de la charte

VU l'avis favorable du Bureau en date du 18 mars 2024 ;

Sur le rapport présenté par Benjamin DEAMILLY ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

VALIDE le principe de délégation des différentes étapes de la réalisation de l'enquête publique et de consultation des collectivités dans le cadre de la procédure de révision de la charte par la Région Ile-de-France au Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Vexin français,

ADOpte le projet de convention ci-annexée,

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat et tous documents afférents,

PREND ACTE des modalités financières précisées dans la convention.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 19 mars 2024

Le Président du Parc,
Benjamin DEMAILLY



[Handwritten signature in blue ink]



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS
- 95450 Théméricourt -

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 095-259502466-20240318-CS24_08-DE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 24-08 / Séance du 18 mars 2024

Objet : Adoption de la nouvelle convention « Ville-Porte » 2024-2026 avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (C.A.C.P)

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à vingt heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le vingt-neuf janvier, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	7	64	71
Nombre de membres ayant pouvoir	3	3	6
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	10	67	77

Etaient présents :

Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Carine PELEGRIN, Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Cécile DUMOULIN, Sabrina ECARD, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL,

Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Valérie BEJOTTES, Nicolas BELANGE, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Séverine CHAMPETIER, Michel CHIALVO, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Nathalie DELAHAYE, Nicolas DE MAISTRE, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Estelle DEVICQUE-FOURNIER, Marie-Christine DUBERNARD, Marie-Thérèse DUCHENE, Elisabeth DUFOUR, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Flore GAMBIER, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Paul HEBRARD, Michel HELLEBOID, Alain ITHEN, Ghislaine JOURNEE, Norbert LALLOYER, Patrick LANOT, Sébastien LAVANCIER, Michel LE GUILLEVIC, Philippe LEMOINE, Lionel LESSAINT, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Ondine MARCINIAK, Lionelle MASCHINO, Marc MICHEL, Stéphane NEGRERIE, Adeline NICAULT, Claude NOEL, Jérôme OLIVIER, Guy PARIS, Patrick PELLETIER, Dominique PORTE, Patrick PREMEL, Didier PRUVOST, Philippe REOL, Michel RICHARD, Marie-Madeleine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Denis SARGERET, Sandra SOPHIYAIR, Eric TIXIER, Joëlle VALENCHON, Alexandre VALGRES, Christiane WALTER,

Collège des Communautés de Communes

Martine TELLIER, Michel RAZAFIMBELO,

Collège des Villes-portes

Patricia ALBONETTI, Monique LEFEBVRE,

Collège des Villes partenaires

Michel CRONIER,

Pouvoirs :

De Florence PORTELLI à Jean-François RENARD,

De Anne FROMENTEIL à Morgan TOUBOUL,

De Alexandre PUEYO à Thomas VATEL,

De Paul DUBRAY à Michel RICHARD,

De Béatrice BELABBAS à Dominique PORTE,

De Jérémy PENTHER à Dominique LOIZEAU,

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Benoit JIMENEZ, Stéphanie VON EUW, Rachid TEMAL,

Collège des départements

Nessrine MENHAOUARA, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Isabelle BELLY,

Alexandre BIENFAIT, Serge BILLOUE, Jhony BOURGIN, Christophe BUATOIS,

Laurent CAMUS, Cécile COLLEAU, Isabelle DECOUTURE, Laurent DE GAULLE,

Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Sandrine ELICHABE, Marc GIROUD,

Thierry HERBET, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLOM, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE,

Claire JARRAUD, Thierry LADREYT, Béatrice LEDESERT, Grégory LEOST,

Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI,

Jean-François PANTHOU, Damien RADET, Nadège RAYSSEGUIER, Annette RELIER,

Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN,

Collège des Communautés de Communes

Jérôme LEPLAT, Bernard LE BON, Ghislaine HAUETER, Capucine FAIVRE,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN,

Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Charte du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU les statuts du Parc naturel régional du Vexin français, modifiés et adoptés les 26 mars et 25 juin 2007, révisés le 9 novembre 2015 et complétés le 29 mars 2021, confèrent à la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise le statut de « Ville-Porte » ;

VU la délibération de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, en date du 2 octobre 2007, qui donne un avis favorable sur le projet de révision de la charte objectif 2019 et sur les statuts modifiés du Parc naturel régional du Vexin français ;

CONSIDERANT que la relation entre le Parc et ses villes-portes est construite sur une complémentarité géographique, sociale, économique et peut traduire une solidarité ville-campagne ;

VU la délibération des 2 instances délibérantes respectivement en date des 29 et 30 mars 2021, d'où une nouvelle convention a été signée le 30 juin 2021 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois ;

CONSIDERANT que cette convention avait pour objectif de poursuivre et de renforcer le partenariat entre les deux collectivités et vient à échéance au printemps 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité de renouveler ce partenariat compte tenu du bilan positif ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 18 mars 2024 ;

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

PREND ACTE du souhait de la C.A.C.P. de poursuivre son partenariat avec le Parc en demeurant « Ville-Porte »,

ADOpte la nouvelle convention de partenariat « Ville-Porte » 2024-2026 avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (C.A.C.P), ci-annexée,

PRENDE ACTE des nouvelles conditions financières qui seront inscrites au budget 2024 et suivants,

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat et tous documents afférents.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 19 mars 2024

Le Président du Parc,
Benjamin DEMAILLY





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 24-09 / Séance du 18 mars 2024

Objet : Programmation de séances de cinéma en plein air sur le territoire du Parc – Année 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à vingt heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le vingt-neuf janvier, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	7	64	71
Nombre de membres ayant pouvoir	3	3	6
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	10	67	77

Etaient présents :

Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Carine PELEGRIN, Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Cécile DUMOULIN, Sabrina ECARD, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL,

Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Valérie BEJOTTES, Nicolas BELANGE, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Séverine CHAMPETIER, Michel CHIALVO, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Nathalie DELAHAYE, Nicolas DE MAISTRE, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Estelle DEVICQUE-FOURNIER, Marie-Christine DUBERNARD, Marie-Thérèse DUCHENE, Elisabeth DUFOUR, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Flore GAMBIER, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Paul HEBRARD, Michel HELLEBOID, Alain ITHEN, Ghislaine JOURNEE, Norbert LALLOYER, Patrick LANOT, Sébastien LAVANCIER, Michel LE GUILLEVIC, Philippe LEMOINE, Lionel LESSAINT, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Ondine MARCINIAK, Lionelle MASCHINO, Marc MICHEL, Stéphane NEGRERIE, Adeline NICAULT, Claude NOEL, Jérôme OLIVIER, Guy PARIS, Patrick PELLETIER, Dominique PORTE, Patrick PREMEL, Didier PRUVOST, Philippe REOL, Michel RICHARD, Marie-Madeleine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Denis SARGERET, Sandra SOPHIYAIR, Eric TIXIER, Joëlle VALENCHON, Alexandre VALGRES, Christiane WALTER,

Collège des Communautés de Communes

Martine TELLIER, Michel RAZAFIMBELO,

Collège des Villes-portes

Patricia ALBONETTI, Monique LEFEBVRE,

Collège des Villes partenaires

Michel CRONIER,

Pouvoirs :

De Florence PORTELLI à Jean-François RENARD,

De Anne FROMENTEIL à Morgan TOUBOUL,

De Alexandre PUEYO à Thomas VATEL,

De Paul DUBRAY à Michel RICHARD,

De Béatrice BELABBAS à Dominique PORTE,

De Jérémy PENTHER à Dominique LOIZEAU,

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Benoit JIMENEZ, Stéphanie VON EUW, Rachid TEMAL,

Collège des départements

Nessrine MENHAOUARA, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Isabelle BELLY, Alexandre BIENFAIT, Serge BILLOUE, Jhony BOURGIN, Christophe BUATOIS, Laurent CAMUS, Cécile COLLEAU, Isabelle DECOUTURE, Laurent DE GAULLE, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Sandrine ELICHABE, Marc GIROUD, Thierry HERBET, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLOM, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE, Claire JARRAUD, Thierry LADREYT, Béatrice LEDESERT, Grégory LEOST, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jean-François PANTHOU, Damien RADET, Nadège RAYSSEGUIER, Annette RELIER, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN,

Collège des Communautés de Communes

Jérôme LEPLAT, Bernard LE BON, Ghislaine HAUETER, Capucine FAIVRE,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN,

Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Charte du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 18 mars 2024 ;

CONSIDERANT le souhait du Parc de renouveler cette opération pour l'été 2024 au vu du succès rencontré en 2023 ;

CONSIDERANT que pour cette quatrième édition qui comptera 10 séances sur la période du 1^{er} juin au 14 septembre 2024, le Parc bénéficiera d'un soutien financier et technique du Conseil départemental du Val d'Oise ainsi que de l'Association Ecrans Val d'Oise ;

CONSIDERANT qu'il est proposé comme l'année précédente aux communes, moyennant une participation financière, l'organisation par l'association Ecrans Val d'Oise d'un ou de plusieurs ateliers d'initiation au cinéma d'animation à destination des scolaires, des centres de loisirs, des adhérents d'un foyer rural, d'un groupe d'habitants ;

Sur le rapport de Benjamin DEMAILLY ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

VALIDE le principe de reconduire les séances de cinéma de plein air sur le territoire du Parc pour l'année 2024,

AUTORISE le Président à finaliser et signer les conventions et contrats correspondants à cette opération ainsi que tous documents y afférents,

AUTORISE le Président à finaliser et signer les documents comptables liés à la participation financière des communes,

RECONDUIT les principes appliqués en 2023, à savoir :

- ✓ Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des communes ;
- ✓ Suivi du projet par un groupe de travail « cinéma » du Parc composé d'élus, de techniciens et de partenaires pour déterminer les modalités et la mise en œuvre du projet (programmation, choix des communes accueillantes...);
- ✓ Coordination de la programmation avec les partenaires du territoire (Département, associations) ;
- ✓ Maintien de la gratuité des séances pour le public ;
- ✓ Conventionnement et participation demandés aux communes sélectionnées à hauteur de 500 euros ;
- ✓ Respect des critères d'éligibilité, dont certains éliminatoires, notamment la mise en place par la commune d'une ou plusieurs animations en complément de la séance, la mise à disposition d'un lieu en plein air, des moyens humains pour la logistique de la séance.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au

Représentant de l'Etat le : 19 mars 2024

Le Président du Parc,
Benjamin DEMAILLY





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 24-10 / Séance du 18 mars 2024

Objet : Adhésion au Projet National Terre Crue

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à vingt heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le vingt-neuf janvier, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	7	64	71
Nombre de membres ayant pouvoir	3	3	6
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	10	67	77

Etaient présents :

Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Carine PELEGRIN, Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Cécile DUMOULIN, Sabrina ECARD, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL,

Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Valérie BEJOTTES, Nicolas BELANGE, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Séverine CHAMPETIER, Michel CHIALVO, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Nathalie DELAHAYE, Nicolas DE MAISTRE, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Estelle DEVICQUE-FOURNIER, Marie-Christine DUBERNARD, Marie-Thérèse DUCHENE, Elisabeth DUFOUR, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Flore GAMBIER, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Paul HEBRARD, Michel HELLEBOID, Alain ITHEN, Ghislaine JOURNEE, Norbert LALLOYER, Patrick LANOT, Sébastien LAVANCIER, Michel LE GUILLEVIC, Philippe LEMOINE, Lionel LESSAINT, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Ondine MARCINIAK, Lionelle MASCHINO, Marc MICHEL, Stéphane NEGRERIE, Adeline NICAULT, Claude NOEL, Jérôme OLIVIER, Guy PARIS, Patrick PELLETIER, Dominique PORTE, Patrick PREMEL, Didier PRUVOST, Philippe REOL, Michel RICHARD, Marie-Madeleine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Denis SARGERET, Sandra SOPHIYAIR, Eric TIXIER, Joëlle VALENCHON, Alexandre VALGRES, Christiane WALTER,

Collège des Communautés de Communes

Martine TELLIER, Michel RAZAFIMBELO,

Collège des Villes-portes

Patricia ALBONETTI, Monique LEFEBVRE,

Collège des Villes partenaires

Michel CRONIER,

Pouvoirs :

De Florence PORTELLI à Jean-François RENARD,

De Anne FROMENTEIL à Morgan TOUBOUL,

De Alexandre PUEYO à Thomas VATEL,

De Paul DUBRAY à Michel RICHARD,

De Béatrice BELABBAS à Dominique PORTE,

De Jérémie PENTHER à Dominique LOIZEAU,

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Benoit JIMENEZ, Stéphanie VON EUW, Rachid TEMAL,

Collège des départements

Nessrine MENHAOUARA, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Isabelle BELLY,

Alexandre BIENFAIT, Serge BILLOUE, Jhony BOURGIN, Christophe BUATOIS,

Laurent CAMUS, Cécile COLLEAU, Isabelle DECOUTURE, Laurent DE GAULLE,

Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Sandrine ELICHABE, Marc GIROUD,

Thierry HERBET, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLOM, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE,

Claire JARRAUD, Thierry LADREYT, Béatrice LEDESERT, Grégory LEOST,

Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI,

Jean-François PANTHOU, Damien RADET, Nadège RAYSSÉGUIER, Annette RELIER,

Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN,

Collège des Communautés de Communes

Jérôme LEPLAT, Bernard LE BON, Ghislaine HAUETER, Capucine FAIVRE,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN,

Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Charte du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

CONSIDERANT que le Parc s'appuie sur différents réseaux locaux et nationaux dont l'objet est de développer, professionnaliser et certifier ces filières et techniques associées. Ainsi le Parc est depuis 2016 membre de l'association « Construire en Chanvre », et depuis 2020 du Réseau Français de la Construction Paille ;

CONSIDERANT que ces réseaux ont activement contribué au développement de la technique de mortiers de chanvre et de construction bois-paille dans le Vexin, avec notamment l'organisation de formations professionnelles qualifiantes au Pôle éco-construction et rénovation de Vigny ;

CONSIDERANT que la Fédération des Parcs naturels régionaux, qui est également très impliquée au niveau national sur ces filières propose une adhésion collective au Projet national Terre Crue ;

CONSIDERANT l'économie substantielle d'une adhésion collective ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 18 mars 2024 ;

Sur le rapport de Thomas VATEL ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

VALIDE l'adhésion au Projet National Terre Crue,

DIT que la cotisation sera inscrite au budget 2024 et suivants sur frais de structure ;

AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 19 mars 2024

Le Président du Parc,
Benjamin DEMAILLY





SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS
- 95450 Théméricourt -

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 095-259502466-20240318-CS24_11-DE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 24-11 / Séance du 18 mars 2024

Objet : Modalités de réalisation des missions « Mon Accompagnateur Rénov' »

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à vingt heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le vingt-neuf janvier, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	7	64	71
Nombre de membres ayant pouvoir	3	3	6
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	10	67	77

Etaient présents :

Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Carine PELEGRIN, Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Cécile DUMOULIN, Sabrina ECARD, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL,

Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Valérie BEJOTTES, Nicolas BELANGE, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Séverine CHAMPETIER, Michel CHIALVO, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Nathalie DELAHAYE, Nicolas DE MAISTRE, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Estelle DEVICQUE-FOURNIER, Marie-Christine DUBERNARD, Marie-Thérèse DUCHENE, Elisabeth DUFOUR, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Flore GAMBIER, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Paul HEBRARD, Michel HELLEBOID, Alain ITHEN, Ghislaine JOURNEE, Norbert LALLOYER, Patrick LANOT, Sébastien LAVANCIER, Michel LE GUILLEVIC, Philippe LEMOINE, Lionel LESSAINT, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Ondine MARCINIAK, Lionelle MASCHINO, Marc MICHEL, Stéphane NEGRERIE, Adeline NICAULT, Claude NOEL, Jérôme OLIVIER, Guy PARIS, Patrick PELLETIER, Dominique PORTE, Patrick PREMEL, Didier PRUVOST, Philippe REOL, Michel RICHARD, Marie-Madeleine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Denis SARGERET, Sandra SOPHIYAIR, Eric TIXIER, Joëlle VALENCHON, Alexandre VALGRES, Christiane WALTER,

Collège des Communautés de Communes

Martine TELLIER, Michel RAZAFIMBELO,

Collège des Villes-portes

Patricia ALBONETTI, Monique LEFEBVRE,

Collège des Villes partenaires

Michel CRONIER,

Pouvoirs :

De Florence PORTELLI à Jean-François RENARD,

De Anne FROMENTEIL à Morgan TOUBOUL,

De Alexandre PUEYO à Thomas VATEL,

De Paul DUBRAY à Michel RICHARD,

De Béatrice BELABBAS à Dominique PORTE,

De Jérémy PENTHER à Dominique LOIZEAU,

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Benoit JIMENEZ, Stéphanie VON EUW, Rachid TEMAL,

Collège des départements

Nessrine MENHAOUARA, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Isabelle BELLY, Alexandre BIENFAIT, Serge BILLOUE, Jhony BOURGIN, Christophe BUATOIS, Laurent CAMUS, Cécile COLLEAU, Isabelle DECOUTURE, Laurent DE GAULLE, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Sandrine ELICHABE, Marc GIROUD, Thierry HERBET, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLOM, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE, Claire JARRAUD, Thierry LADREYT, Béatrice LEDESERT, Grégory LEOST, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jean-François PANTHOU, Damien RADET, Nadège RAYSSIEGUIER, Annette RELIER, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN,

Collège des Communautés de Communes

Jérôme LEPLAT, Bernard LE BON, Ghislaine HAUETER, Capucine FAIVRE,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN,

Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Charte du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU la délibération n° 23-21 du Comité syndical du 26 juin 2023 relative à la demande d'agrément « Mon Accompagnateur Rénov' » adopté par le Parc ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2022, relatif au détail des missions réalisées dans le cadre de « Mon Accompagnateur Rénov' » ;

CONSIDERANT l'agrément du Parc pour l'ensemble de son territoire par l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), après avis favorable du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement ;

CONSIDERANT la nécessité de fixer dès à présent le cadre contractuel des missions de « Mon Accompagnateur Rénov' » ;

CONSIDERANT qu'une facturation intermédiaire pourrait être envisagée, éventuellement en fonction des ressources et capacités de trésorerie des bénéficiaires ;

CONSIDERANT que le Parc pourra assurer ou sous-traiter les audits énergétiques obligatoires, nécessitant en cas d'internalisation l'obtention d'une qualification RGE ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 18 mars 2024 ;

Sur le rapport de Thomas VATEL ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

VALIDE les missions réalisées dans le cadre de « Mon Accompagnateur Rénov' » :

- technique (visite et diagnostic du logement, audit énergétique, aide à la définition des travaux et au choix des entreprises, aide au suivi de chantier, conseils pour la réception des travaux, etc.) ;
- administrative (appui au montage et au dépôt des dossiers de demandes d'aides, notamment en cas de problèmes d'inclusion numérique, pédagogie sur le rôle du ménage en tant que maître d'ouvrage, aide à la création du carnet d'information du logement, etc.)
- financière (diagnostic de la situation économique du ménage, accompagnement à l'élaboration du plan de financement, etc.)
- sociale (évaluation de la situation au regard des risques d'insalubrité, d'indécence ou de péril du logement, réorientation vers les acteurs sociaux spécialisés le cas échéant).

FIXE le tarif de l'accompagnement sur le plafond fixé par l'ANAH, soit 2 000 € TTC, hors audit obligatoire,

DIT que ce tarif pourrait être modulé selon que le ménage accompagné a précédemment bénéficié ou pas d'une visite gratuite dans le cadre de France Rénov',

AUTORISE le Président à préciser et ajuster les modalités de contractualisation et si besoin les modalités et tarifs de la prestation « Mon Accompagnateur Rénov' » et prestations associées ;

AUTORISE le Président à émettre les titres de recettes et à signer tous documents afférents.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 19 mars 2024

Le Président du Parc,
Benjamin DEMAILLY





SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS
- 95450 Théméricourt -

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 095-259502466-20240318-CS24_12-DE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 24-12 / Séance du 18 mars 2024

Objet : Désignation de deux représentants à la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) du Val d'Oise

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à vingt heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le vingt-neuf janvier, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	7	64	71
Nombre de membres ayant pouvoir	3	3	6
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	10	67	77

Etaient présents :

Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Carine PELEGRIN, Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Cécile DUMOULIN, Sabrina ECARD, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL,

Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Valérie BEJOTTES, Nicolas BELANGE, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Séverine CHAMPETIER, Michel CHIALVO, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Nathalie DELAHAYE, Nicolas DE MAISTRE, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Estelle DEVICQUE-FOURNIER, Marie-Christine DUBERNARD, Marie-Thérèse DUCHENE, Elisabeth DUFOUR, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Flore GAMBIER, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Paul HEBRARD, Michel HELLEBOID, Alain ITHEN, Ghislaine JOURNEE, Norbert LALLOYER, Patrick LANOT, Sébastien LAVANCIER, Michel LE GUILLEVIC, Philippe LEMOINE, Lionel LESSAINT, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Ondine MARCINIAK, Lionelle MASCHINO, Marc MICHEL, Stéphane NEGRERIE, Adeline NICAULT, Claude NOEL, Jérôme OLIVIER, Guy PARIS, Patrick PELLETIER, Dominique PORTE, Patrick PREMEL, Didier PRUVOST, Philippe REOL, Michel RICHARD, Marie-Madeleine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Denis SARGERET, Sandra SOPHIYAIR, Eric TIXIER, Joëlle VALENCHON, Alexandre VALGRES, Christiane WALTER,

Collège des Communautés de Communes

Martine TELLIER, Michel RAZAFIMBELO,

Collège des Villes-portes

Patricia ALBONETTI, Monique LEFEBVRE,

Collège des Villes partenaires

Michel CRONIER,

Pouvoirs :

De Florence PORTELLI à Jean-François RENARD,

De Anne FROMENTEIL à Morgan TOUBOUL,

De Alexandre PUEYO à Thomas VATEL,

De Paul DUBRAY à Michel RICHARD,

De Béatrice BELABBAS à Dominique PORTE,

De Jérémy PENTHER à Dominique LOIZEAU,

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Benoit JIMENEZ, Stéphanie VON EUW, Rachid TEMAL,

Collège des départements

Nessrine MENHAOUARA, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Isabelle BELY, Alexandre BIENFAIT, Serge BILLOUE, Jhony BOURGIN, Christophe BUATOIS, Laurent CAMUS, Cécile COLLEAU, Isabelle DECOUTURE, Laurent DE GAULLE, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Sandrine ELICHABE, Marc GIROUD, Thierry HERBET, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLON, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE, Claire JARRAUD, Thierry LADREY, Béatrice LEDESERT, Grégory LEOST, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jean-François PANTHOU, Damien RADET, Nadège RAYSSEGUIER, Annette RELIER, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN,

Collège des Communautés de Communes

Jérôme LEPLAT, Bernard LE BON, Ghislaine HAUETER, Capucine FAIVRE,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN,

Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Charte du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU les articles L.312-3, R.311-1, R.311-2 et R.311-3 du Code du Sport, relatifs à la création de la Commission départementale des espaces, site et itinéraires, qui est une instance de concertation et d'expertise pour le développement maîtrisé des sports de nature dans le département ;

CONSIDERANT qu'elle a pour orientations spécifiques : de développer une offre de sport nature accessible à tous, dans la concertation et le respect des objectifs opérationnels ; de promouvoir un développement durable des activités physiques et des lieux de pratiques et de dynamiser et valoriser le territoire et ses espaces naturels ;

CONSIDERANT que le Conseil départemental du Val-d'Oise sollicite le Parc pour désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de représenter le Parc au sein de cette instance ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 18 mars 2024 ;

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

DESIGNE :

- ↳ Benjamin DEMAILLY, en tant représentant titulaire,
- ↳ Irène HEDRICH, en tant que suppléante.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 19 mars 2024

Le Président du Parc,
Benjamin DEMAILLY





SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS
- 95450 Théméricourt -

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 095-259502466-20240318-CS24_13-DE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 24-13 / Séance du 18 mars 2024

Objet : Convention de partenariat avec le Comité départemental de cyclotourisme du Val d'Oise - Codep 95

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à vingt heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le vingt-neuf janvier, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	7	64	71
Nombre de membres ayant pouvoir	3	3	6
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	10	67	77

Etaient présents :

Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Carine PELEGRIN, Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Cécile DUMOULIN, Sabrina ECARD, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL,

Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Valérie BEJOTTES, Nicolas BELANGE, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Séverine CHAMPETIER, Michel CHIALVO, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Nathalie DELAHAYE, Nicolas DE MAISTRE, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Estelle DEVICQUE-FOURNIER, Marie-Christine DUBERNARD, Marie-Thérèse DUCHENE, Elisabeth DUFOUR, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Flore GAMBIER, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Paul HEBRARD, Michel HELLEBOID, Alain ITHEN, Ghislaine JOURNEE, Norbert LALLOYER, Patrick LANOT, Sébastien LAVANCIER, Michel LE GUILLEVIC, Philippe LEMOINE, Lionel LESSAINT, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Ondine MARCINIAK, Lionelle MASCHINO, Marc MICHEL, Stéphane NEGRERIE, Adeline NICAULT, Claude NOEL, Jérôme OLIVIER, Guy PARIS, Patrick PELLETIER, Dominique PORTE, Patrick PREMEL, Didier PRUVOST, Philippe REOL, Michel RICHARD, Marie-Madeleine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Denis SARGERET, Sandra SOPHIYAIR, Eric TIXIER, Joëlle VALENCHON, Alexandre VALGRES, Christiane WALTER,

Collège des Communautés de Communes

Martine TELLIER, Michel RAZAFIMBELO,

Collège des Villes-portes

Patricia ALBONETTI, Monique LEFEBVRE,

Collège des Villes partenaires

Michel CRONIER,

Pouvoirs :

De Florence PORTELLI à Jean-François RENARD,

De Anne FROMENTEIL à Morgan TOUBOUL,

De Alexandre PUEYO à Thomas VATEL,

De Paul DUBRAY à Michel RICHARD,

De Béatrice BELABBAS à Dominique PORTE,

De Jérémie PENTHER à Dominique LOIZEAU,

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Benoit JIMENEZ, Stéphanie VON EUW, Rachid TEMAL,

Collège des départements

Nessrine MENHAOUARA, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Isabelle BELLY, Alexandre BIENFAIT, Serge BILLOUE, Jhony BOURGIN, Christophe BUATOIS, Laurent CAMUS, Cécile COLLEAU, Isabelle DECOUTURE, Laurent DE GAULLE, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Sandrine ELICHABE, Marc GIROUD, Thierry HERBET, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLUM, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE, Claire JARRAUD, Thierry LADREYT, Béatrice LEDESERT, Grégory LEOST, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jean-François PANTHOU, Damien RADET, Nadège RAYSSEGUIER, Annette RELIER, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN,

Collège des Communautés de Communes

Jérôme LEPLAT, Bernard LE BON, Ghislaine HAUETER, Capucine FAIVRE,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN,

Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Charte du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

CONSIDERANT que la Fédération française de cyclotourisme est présente partout où sont traitées les activités liées au vélo : sécurité, aménagement, protection de l'environnement... Et qu'elle gère l'organisation et le développement du cyclotourisme dans un esprit de convivialité et valorise ainsi dans ses activités, ses trois composantes : tourisme, sport-santé, culture ;

CONSIDERANT que le Codep 95 compte 1128 licenciés dans 28 clubs, pratiquants les activités : route, VTT et marche, et qui a pour principales missions :

- de favoriser toute action utile au développement et à la promotion du cyclotourisme sous toutes ses formes, tant sur route que sur tous les autres terrains (VR, VTT, VTC, etc...) ;
- de coordonner l'activité des associations de cyclotouristes affiliées à la Fédération ;
- de contribuer à la mise en œuvre de la politique définie par la Fédération et d'appliquer les instructions qu'elle reçoit de celle-ci, en son nom ;
- d'assurer auprès des pouvoirs publics et des diverses collectivités départementales la défense des intérêts des associations et de leurs membres ainsi que les licenciés à titre individuel ;
- d'étudier tous les problèmes concernant le cyclotourisme qui peuvent se présenter et en particulier de combattre la délinquance routière ;
- d'intégrer le concept de développement durable dans les activités du cyclotourisme.

CONSIDERANT qu'une convention de partenariat avait été signée en 2018, compte tenu de l'intérêt convergent entre le Parc et le Codep95 ;

CONSIDERANT la nécessité de renouveler cette convention et de la décliner annuellement par des avenants en fonction du plan d'actions ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 18 mars 2024 ;

Sur le rapport présenté par Benjamin DEAMILLY ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

VALIDE le renouvellement de la convention de partenariat avec le Comité départemental de cyclotourisme du Val d'Oise - Codep 95, ci-annexée,

DIT que cette nouvelle convention a pour objectifs de :

- conforter et développer le réseau des itinéraires de cyclotourisme ;
- développer les équipements et les services adaptés à la pratique du cyclotourisme ;
- mettre à disposition des utilisateurs des outils de valorisation de ces itinéraires ;
- promouvoir la pratique du cyclotourisme auprès des habitants, des franciliens et des touristes au travers d'événementiels notamment.

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat et tous documents y afférents.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère
exécutoire de la présente délibération, transmise au
Représentant de l'Etat le : 19 mars 2024

Le Président du Parc,
Benjamin DEMAILLY





SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS
- 95450 Théméricourt -

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 095-259502466-20240318-CS24_14-DE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 24-14 / Séance du 18 mars 2024

Objet : Modification du guide des aides - « aide à l'investissement pour les professionnels des métiers d'art »

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à vingt heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le vingt-neuf janvier, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	7	64	71
Nombre de membres ayant pouvoir	3	3	6
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	10	67	77

Etaient présents :

Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Carine PELEGRIN, Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Cécile DUMOULIN, Sabrina ECARD, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL,

Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Valérie BEJOTTES, Nicolas BELANGE, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Séverine CHAMPETIER, Michel CHIALVO, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Nathalie DELAHAYE, Nicolas DE MAISTRE, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Estelle DEVICQUE-FOURNIER, Marie-Christine DUBERNARD, Marie-Thérèse DUCHENE, Elisabeth DUFOUR, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Flore GAMBIER, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Paul HEBRARD, Michel HELLEBOID, Alain ITHEN, Ghislaine JOURNEE, Norbert LALLOYER, Patrick LANOT, Sébastien LAVANCIER, Michel LE GUILLEVIC, Philippe LEMOINE, Lionel LESSAINT, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Ondine MARCINIAK, Lionelle MASCHINO, Marc MICHEL, Stéphane NEGRERIE, Adeline NICAULT, Claude NOEL, Jérôme OLIVIER, Guy PARIS, Patrick PELLETIER, Dominique PORTE, Patrick PREMEL, Didier PRUVOST, Philippe REOL, Michel RICHARD, Marie-Madeleine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Denis SARGERET, Sandra SOPHIYAIR, Eric TIXIER, Joëlle VALENCHON, Alexandre VALGRES, Christiane WALTER,

Collège des Communautés de Communes

Martine TELLIER, Michel RAZAFIMBELO,

Collège des Villes-portes

Patricia ALBONETTI, Monique LEFEBVRE,

Collège des Villes partenaires

Michel CRONIER,

Pouvoirs :

De Florence PORTELLI à Jean-François RENARD,

De Anne FROMENTEIL à Morgan TOUBOUL,

De Alexandre PUEYO à Thomas VATEL,

De Paul DUBRAY à Michel RICHARD,

De Béatrice BELABBAS à Dominique PORTE,

De JérémY PENTHER à Dominique LOIZEAU,

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Benoit JIMENEZ, Stéphanie VON EUW, Rachid TEMAL,

Collège des départements

Nessrine MENHAOUARA, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Isabelle BELLY, Alexandre BIENFAIT, Serge BILLOUE, Jhony BOURGIN, Christophe BUATOIS, Laurent CAMUS, Cécile COLLEAU, Isabelle DECOUTURE, Laurent DE GAULLE, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Sandrine ELICHABE, Marc GIROUD, Thierry HERBET, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLOM, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE, Claire JARRAUD, Thierry LADREYT, Béatrice LEDESERT, Grégory LEOST, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jean-François PANTHOU, Damien RADET, Nadège RAYSSEGUIER, Annette RELIER, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN,

Collège des Communautés de Communes

Jérôme LEPLAT, Bernard LE BON, Ghislaine HAUETER, Capucine FAIVRE,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN,

Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Charte du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

CONSIDERANT que des fiches opération sont votées chaque année afin d'aider les associations métiers d'art, implantées sur le Parc, à réaliser des investissements.

CONSIDERANT que l'aide prévue actuellement est de 40 % des dépenses avec un plafond subventionnable de 15 000 € ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier « l'aide à l'investissement pour les professionnels des métiers d'art » afin de permettre à certains projets structurants ou emblématiques de voir le jour sur le territoire ;

VU l'avis la Commission d'attribution des aides ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 18 mars 2024 ;

Sur le rapport présenté par Thibault HUMBERT ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

MODIFIE le taux de subvention qui pourra être modulé sur décision de la Commission d'attribution des aides de 40 % à 80 % maximum,

DIT que le taux de subvention retenu sera précisé sur la notification adressée, par le Président, au bénéficiaire,

APPLIQUE les critères suivants pour moduler le taux d'aide aux associations métiers d'art :

- le projet relève des métiers d'art selon la nomenclature de l'INMA (Institut national des métiers d'art),
- le projet est innovant et son rayonnement est majeur au sein du territoire,
- l'installation doit être réalisée sur un terrain public,
- l'association s'engage à participer aux actions du Parc (Jema, animations culturelles),
- le projet est soutenu par la commune d'implantation du projet.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 19 mars 2024

Le Président du Parc,
Benjamin DEMAILLY

